Climat, santé, eau, vivant : des droits à défendre

Bilan climatique et environnemental de l'été et de l'année 2026 dans le Pays d'Aix et état des lieux global

Stéphane Salord — Coprésident d'Arc Fleuve Vivant

Intervention devant la section d'Aix-en-Provence de la Ligue des droits de l'Homme — lundi 5 octobre 2026, 18 h

Sommaire

Note d'intention

Texte de l'intervention

1. L'été du basculement
2. Un monde dont l'équilibre bascule
3. Les droits humains face au changement climatique
4. La santé et les ressources de la vie commune
5. Un territoire vivant sous pression
6. Des choix d'aménagement contre le vivant
7. La démocratie écologique fragilisée
8. Ceux qui agissent
9. Agrandir la table
10. Que faire ? Comment agir ?

Fiches thématiques

Annexe — La tribune de la semaine

Sources des données

Note d’intention

Le propos

Cette intervention n’est pas un relevé météorologique de l’été. Elle montre que le dérèglement climatique et la dégradation des milieux sont devenus une question de droits humains : santé, eau, logement digne, sécurité, égalité entre les territoires, information et participation démocratique. Elle montre aussi que les droits de la nature ne sont pas une idée lointaine : ils sont la condition matérielle de l’exercice de nos droits les plus concrets.

Je m’exprime au titre d’Arc Fleuve Vivant, que je copréside avec Christine Ferrario, mais au-delà du seul périmètre de l’association : la Ligue des droits de l’Homme porte la justice climatique, le droit à un environnement sain et les libertés publiques. C’est sur ce terrain commun que se place mon propos.

La thèse

> Nous ne vivons pas une simple crise environnementale. Nous vivons une crise des conditions mêmes dans lesquelles les droits humains peuvent être exercés. Les droits humains ne pourront plus progresser si les droits de la nature ne progressent pas avec eux.

Le fil rouge

La santé-environnement et les ressources de la vie commune traversent tout le propos. L’eau, les sols, l’air, les arbres, les rivières, les nappes, la biodiversité, la fraîcheur d’une ville, la santé des habitants et la confiance démocratique sont des ressources vitales, liées entre elles. Lorsqu’une seule est atteinte, toutes les autres sont fragilisées.

Le déroulé

Séquence	Contenu
1. L'été du basculement	L'expérience vécue, les faits climatiques de l'été et de septembre, le coût réel de l'été
2. Un monde dont l'équilibre bascule	Alerte de l'ONU, moins de 1 % d'eau douce accessible, glaciers, Népal, sols dégradés et acidifiés, argiles, déplacés climatiques, tourisme, crues après la sécheresse
3. Les droits humains face au changement climatique	Ce que le droit reconnaît (Charte, ONU, CEDH, CIJ), droits atteints, triple injustice
4. Santé et ressources de la vie commune	Santé-environnement, chaleur et femmes enceintes, air, eau potable, PFAS, nitrates, cadmium
5. Un territoire vivant sous pression	L'Arc, l'étang de Berre, les forêts, les incendies, Gardanne, l'agriculture et les prix, l'Arbois
6. Des choix d'aménagement contre le vivant	Constance, bretelle A8-A51, Lambesc, Fontenaille, géothermie, forages, data centers
7. La démocratie écologique fragilisée	Concertation, associations, OFB, loi Duplomb, libertés publiques, ADAVA
8. Ceux qui agissent	Collectifs, marche du 26 septembre, Arc Fleuve Vivant, Observatoire citoyen
9. Agrandir la table	Propositions, appel à la LDH
10. Que faire ? Comment agir ?	Agir seul, ensemble, localement, nationalement, avec la LDH ; conclusion

1. L’été du basculement

Mesdames, Messieurs, chers amis de la Ligue des droits de l’Homme,

Je vous remercie de votre invitation. Je viens vous parler au nom d’Arc Fleuve Vivant, que je copréside avec Christine Ferrario. Mais je ne viendrai pas seulement vous parler de rivières. Je viendrai vous parler de droits. Car ce que nous avons vécu cet été, et tout au long de cette année, ne relève plus seulement de l’environnement : cela touche à la santé, à la dignité, à l’égalité, à la sécurité et à la démocratie.

Nous avons tous ressenti cet été quelque chose qui dépasse la météo. Les nuits qui ne rafraîchissent plus. La fatigue, l’inquiétude pour les aînés, pour les enfants, pour les personnes malades. Les sols desséchés, les arbres en souffrance, les cours d’eau affaiblis. Les restrictions, la tension autour de l’eau, la crainte du feu. Et ce sentiment nouveau que l’été, en Provence, devient parfois une épreuve plutôt qu’une saison heureuse.

Nous avons senti que notre territoire changeait sous nos yeux. La chaleur n’est plus seulement une donnée saisonnière : elle devient une contrainte sur les corps, sur les logements, sur le travail, sur les paysages, sur l’agriculture, sur l’eau et sur les relations sociales.

Les faits sont là, et ils sont sans précédent. L’été 2026 a été le plus chaud jamais enregistré en France depuis le début des mesures en 1900 : une température moyenne de 24 °C, soit 3,6 °C au-dessus de la normale, loin devant 2003 et 2022. Il a manqué près de 40 % des pluies d’un été ordinaire. Trois épisodes de canicule ont représenté 53 jours de vagues de chaleur. Les sols ont atteint des niveaux de sécheresse jamais observés. En Provence-Alpes-Côte d’Azur, l’été a lui aussi été le plus chaud jamais mesuré, avec plus de 3 °C au-dessus des normales.

Et septembre n’a pas apporté le répit attendu. Il se classe au deuxième rang des mois de septembre les plus chauds, et au troisième rang des plus secs, avec environ 70 % de pluies en moins.

Quelques épisodes orageux peuvent donner l’illusion d’une accalmie. Mais une averse violente n’est pas une politique de l’eau. Elle ne reconstitue ni les sols, ni les nappes, ni les zones humides, ni les débits d’étiage de nos rivières. Notre région doit désormais penser ensemble la sécheresse longue et les pluies brutales, l’aridification et le ruissellement, le manque d’eau et l’excès d’eau. Ce ne sont pas des contradictions : ce sont les deux visages d’un même dérèglement.

Le coût réel de l’été

Cet été a aussi un prix. Le 5 octobre, une mission flash de la commission des finances de l’Assemblée nationale l’a estimé à environ 16 milliards d’euros : près de 3 milliards de richesse perdue, soit 0,1 point de croissance selon l’Insee ; au moins 2,5 milliards de dépenses publiques imprévues, dont 1,3 milliard d’aides agricoles ; près de 9 milliards de pertes pour les agriculteurs ; des centaines de millions pour les hôpitaux, les Ehpad, les incendies, jusqu’à 800 millions de factures d’électricité supplémentaires pour les ménages. Dans le bâtiment, les heures de chômage indemnisées pour intempéries ont été multipliées par onze.

Mais ce chiffre reste une somme floue, et ne mesure pas le cout dans la durée. Ses auteurs eux-mêmes le disent provisoire. Il additionne des coûts de nature différente, avec des risques de double compte ; des administrations n'ont pas su fournir leurs données ; en août, le gouvernement parlait encore de 10 à 15 milliards. Et surtout, il ne compte pas l'essentiel : près de 8 000 morts en excès, la souffrance des malades et des aînés, les nuits sans sommeil, les enfants dans des classes surchauffées, les forêts brûlées, les sols épuisés, les rivières à sec, la biodiversité perdue. Ce qui ne se chiffre pas n'est pas ce qui compte le moins.

Une chose est certaine : l'inaction coûte déjà plus cher que la prévention. La même mission estime que l'adaptation demanderait 10 à 13 milliards d'euros d'investissements publics dès 2027. Chaque été non préparé est une dette que nous laissons aux plus fragiles et aux générations qui viennent.

2. Un monde dont l'équilibre bascule

Ce que nous avons vécu ici n'est pas isolé. Il s'inscrit dans un basculement planétaire, dont notre territoire n'est qu'un des visages.

Le cycle de l'eau déréglé

Le 17 septembre, l'Organisation météorologique mondiale, agence des Nations unies, a lancé une alerte d'une gravité inédite : le monde entre dans une nouvelle ère hydrique, où les perturbations de l'approvisionnement en eau deviennent la norme. En 2025, les débits des fleuves ont été parmi les plus faibles des trente-cinq dernières années ; près des deux tiers des nappes surveillées étaient hors de leurs niveaux normaux ; et la Terre retient de moins en moins d'eau depuis une dizaine d'années. Le cycle de l'eau est devenu, selon l'ONU, « plus irrégulier et imprévisible ».

Il faut mesurer ce que cela signifie. Sur toute l'eau de la planète, 97 % est salée. Moins de 3 % est de l'eau douce, et l'essentiel de celle-ci est enfermé dans les calottes glaciaires et les glaciers. L'eau douce réellement accessible, celle des rivières, des lacs, des zones humides et des nappes, représente moins de 1 % de toute l'eau sur Terre. C'est avec ce mince capital que vivent huit milliards d'êtres humains et l'ensemble du vivant terrestre. Et ce capital, désormais, se réduit.

En janvier déjà, l'Université des Nations unies parlait d'une « faillite hydrique mondiale » : plus de la moitié des grands lacs du monde ont reculé depuis les années 1990, 70 % des grands aquifères sont en baisse durable, 410 millions d'hectares de zones humides ont disparu depuis 1970, et plus de quatre milliards de personnes subissent une pénurie sévère au moins un mois par an.

Nous ne vivons pas une mauvaise année de l'eau. Nous changeons d'époque hydrologique. L'eau ne disparaît pas de la planète : elle s'en va plus vite, tombe plus brutalement, s'évapore davantage et se répartit de plus en plus mal.

Les glaciers, nos châteaux d'eau, fondent

Pour la quatrième année consécutive, toutes les régions glaciaires du monde ont perdu de la glace : environ 400 milliards de tonnes en 2025, 1 400 milliards en trois ans. En 2026, les glaciers suisses ont perdu 5,5 % de leur volume en une seule année, et 20 % en cinq ans ; le glacier du Rhône et celui d'Aletsch ont connu

leur plus forte fonte jamais mesurée. En France, les glaciers n'ont jamais autant fondu qu'au cœur de cet été ; le glacier d'Argentière, le deuxième du pays, a déjà perdu un quart de son volume.

Ce n'est pas un sujet lointain pour la Provence. La Durance et le Verdon, qui alimentent une large part de notre eau potable, de notre irrigation et de nos canaux, sont nourris par la neige et les glaces des Alpes. Quand les glaciers fondent, ils donnent d'abord davantage d'eau ; puis, une fois passé ce « pic », ils en donnent de moins en moins. C'est notre propre sécurité hydrique de demain qui se joue sur ces sommets.

Quand la montagne s'effondre

La fonte des glaces et le dégel du pergélisol déstabilisent aussi les montagnes. Le 26 août, au Népal, l'effondrement d'un glacier sur la face nord du Langtang Lirung a provoqué un glissement de terrain et une crue soudaine d'une violence extrême, à la frontière du Tibet. Quinze jours plus tard, le bilan dépassait 1 400 morts et plus de 5 600 disparus. Fin septembre, de nouvelles pluies diluviennes ont encore provoqué glissements de terrain et inondations meurtrières au Népal et dans le nord de l'Inde.

Ces catastrophes frappent d'abord des populations qui n'ont presque pas contribué au dérèglement climatique. Au cours des cinq dernières années, l'Asie et l'Afrique ont concentré plus de 80 % des décès liés aux événements hydriques extrêmes. C'est cela, aussi, l'injustice climatique : ceux qui ont le moins émis paient le prix le plus lourd.

A Aix en Provence, pour la première fois depuis longtemps, un arrêté CATNAT (catastrophe naturelle) a été pris par le préfet en septembre 2025, au titre des fortes pluies qui ont provoqué de nombreux glissement de terrain sur toute la commune.

Ajoutons à cela la grande inquiétude en lien avec le RGA, le phénomène de retrait gonflement d'argile, qui concerne plus de 60% de l'habitat individuel en France, en plus encore en pays d'Aix, et menace de fortes dégradations au fur et à mesure de l'amplification des variations climatiques.

Des sols qui se dégradent, jusqu'en France

Environ 40 % des terres émergées de la planète sont aujourd'hui dégradées. La désertification, ce n'est pas l'avancée du désert : c'est la dégradation des sols, la perte de leurs qualités physiques, chimiques et biologiques sous l'effet combiné de l'aridité et des activités humaines. Fin 2024, la France s'est elle-même déclarée pays affecté par la désertification, pour environ 1 à 1,5 % de son territoire, principalement dans le Sud. Cet été, des brebis sont mortes de chaleur jusqu'en Côte-d'Or.

Les sols s'acidifient aussi, là où ils sont les plus fragiles. Les sols forestiers pauvres sont exposés à l'acidification et à la perte de fertilité, et certaines pratiques l'aggravent : coupes rases, export des branches, des feuillages et des rémanents, précisément ce que peut encourager une demande massive de bois-énergie. Une forêt dont on exporte tout ne reconstitue plus son sol. Et les océans eux-mêmes deviennent plus acides : la limite jugée compatible avec des écosystèmes marins stables a été franchie, menaçant coquillages, coraux et toute la chaîne du vivant marin. L'étang de Berre nous a montré cet automne ce que signifient des eaux privées d'oxygène et acidifiées par la mort de milliers de poissons.

Un sol dégradé n'infiltre plus l'eau, ne nourrit plus les plantes, ne stocke plus de carbone et ne rafraîchit plus l'air. Il est la première ressource que nous perdons, et la plus lente à reconstituer : il faut des siècles pour former quelques centimètres de terre vivante.

Les sols touchent aussi directement nos maisons. Avec les sécheresses, les argiles se rétractent puis gonflent, et les murs se fissurent : 12 millions de maisons individuelles en France, soit plus de six sur dix, sont désormais situées en zone d'exposition moyenne ou forte, et la seule sécheresse de 2022 a coûté 3,5 milliards d'euros d'indemnisation. Pour de nombreuses familles modestes, c'est l'épargne d'une vie qui se lézarde.

Les déplacés climatiques, y compris chez nous

Au cours de la dernière décennie, environ 250 millions de personnes dans le monde ont été contraintes de fuir des zones sinistrées, selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés. Et la France n'est plus épargnée. Cet été, les incendies ont obligé environ 220 000 personnes à quitter temporairement leur domicile. À Miquelon, 600 habitants sont en train d'être relogés plus loin du rivage, face à la montée des eaux : la presse les a appelés les « premiers réfugiés climatiques de France ».

Je veux le dire devant la Ligue des droits de l'Homme : ces personnes n'ont aucun statut. Le droit international des réfugiés ne reconnaît pas l'exil climatique. Ceux qui perdent leur maison à cause d'une crue, d'un feu, de la mer ou d'un sol qui se dérobe dépendent d'indemnisations incertaines, d'assurances qui se retirent et de solidarités inégales. Les droits des déplacés climatiques, ici comme ailleurs, sont l'un des grands chantiers des droits humains de ce siècle.

Les déplacements liés aux catastrophes ne concernent pas seulement les pays lointains : ils sont déjà une réalité en France. Dans le Pas-de-Calais, les inondations de l'hiver 2023-2024 ont touché plus de 300 000 personnes, selon le Département : ce chiffre désigne l'ensemble des habitants affectés par la catastrophe, et non 300 000 personnes évacuées ou privées de leur logement. Parmi les habitants contraints de quitter leur domicile, un bilan préfectoral relayé en novembre 2024 fait état de 889 personnes ayant dû être relogées, notamment chez des proches ou dans des logements provisoires. Ce second chiffre ne recense pas toutes les évacuations et ne signifie pas que ces départs sont définitifs ; il montre néanmoins que des familles, au sein même de notre pays, ont perdu la possibilité d'habiter leur maison désormais inhabitable et inassurable.

La géographie du tourisme se redessine

La chaleur redessine aussi la carte de nos vacances. Juillet 2026 a été le mois de juillet le plus chaud jamais mesuré en France. Selon l'Insee, la fréquentation touristique a reculé de près de 4 % dans les grandes villes pendant les canicules, et n'a quasiment pas progressé sur le littoral méditerranéen, en recul en août. Dans le même temps, les côtes de la Manche et la Normandie ont battu des records d'occupation, et la montagne a attiré ceux qui fuyaient la chaleur.

Bien sûr, le vacancier qui choisit la fraîcheur n'est pas comparable à celui qui fuit sa maison détruite. Mais ce déplacement est un signal avancé : il montre que, au-delà d'un certain seuil, la chaleur n'est plus désirable, et qu'un territoire méditerranéen peut perdre de son habitabilité avant de perdre son attractivité. Aix, ville de la marche, des terrasses, des fontaines et des visites en plein jour, est directement concernée et a donc

subit une saison touristique très morose. Notre avenir touristique passera par l'ombre, l'eau, les arbres, la fraîcheur et la qualité de l'air, et non par davantage de béton.

Après la sécheresse, le déluge

Et puis il y a le paradoxe que nous venons de vivre il y a quelques jours. Après des mois de sécheresse historique, le premier épisode méditerranéen de l'automne a frappé le 30 septembre : plus de 300 millimètres de pluie dans le Gard, 140 millimètres en trois heures à Montpellier, des crues du Vidourle, des Gardons, de l'Hérault et du Lez. Les Bouches-du-Rhône ont été placées en vigilance orange ; jusqu'à 150 millimètres sont tombés entre le pays d'Arles et la Camargue, avec des dizaines d'interventions des pompiers et des habitations inondées. Le 4 octobre, l'Aude et les Pyrénées-Orientales passaient à leur tour en vigilance orange. Et pendant ce temps, la sécheresse se poursuivait sur une grande partie du pays.

Ce n'est pas une contradiction : c'est le même dérèglement. Un sol desséché et durci par des mois de chaleur ne boit plus l'eau ; elle ruisselle, emporte la terre, gonfle les cours d'eau en quelques heures et déborde. Une averse violente n'abreuve pas les nappes : elle les traverse trop vite ou glisse sur des surfaces que nous avons nous-mêmes imperméabilisées. Chaque hectare bétonné, chaque zone humide drainée, chaque ruisseau busé aggrave ce mécanisme.

C'est pourquoi protéger les sols vivants, les zones humides, les champs d'expansion des crues et les ripisylves, désimperméabiliser nos villes et cesser d'urbaniser les terres qui absorbent l'eau, ce n'est pas une politique environnementale parmi d'autres. C'est à la fois notre politique contre la sécheresse et notre politique contre les inondations.

3. Les droits humains face au changement climatique

Ce que cet été a mis à l'épreuve, ce sont des droits. Et je voudrais m'y arrêter, parce que c'est le cœur de ce qui nous réunit ce soir.

Ce que le droit reconnaît désormais

Le lien entre climat et droits humains n'est plus une intuition militante : il est inscrit dans le droit. En France, la Charte de l'environnement, intégrée à la Constitution, proclame que « chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé ». En juillet 2022, l'Assemblée générale des Nations unies a reconnu le droit à un environnement propre, sain et durable comme un droit humain universel, par 161 voix pour et aucune contre.

Les juridictions ont suivi. En avril 2024, la Cour européenne des droits de l'homme a condamné la Suisse, saisie par une association de femmes âgées, les Aînées pour le climat : faute d'action suffisante contre le réchauffement, l'État a violé leur droit au respect de la vie privée et familiale. En mai 2025, la Cour interaméricaine des droits de l'homme a rendu un avis sur l'urgence climatique et les droits humains. En juillet 2025, la Cour internationale de justice, à l'unanimité, a dit que les États ont l'obligation, au titre du droit international, y compris des droits humains, de protéger le système climatique, que cette obligation vaut envers tous, et que sa violation engage leur responsabilité et peut ouvrir droit à réparation. En France, le tribunal administratif de Paris, dans l'Affaire du siècle, et le Conseil d'État, saisi par la commune de Grande-Synthe, ont reconnu la carence de l'État dans la lutte contre le changement climatique.

Le droit a donc changé de nature. Protéger le climat n'est plus seulement une politique souhaitable : c'est une obligation juridique des États envers les personnes.

Des droits très concrets atteints

Le droit à la vie, d'abord : près de 8 000 décès en excès cet été en France.

Le droit à la santé : la chaleur, les nuits tropicales, la déshydratation, l'aggravation des maladies chroniques, les grossesses mises en danger, l'épuisement et l'anxiété.

Le droit à un logement digne : un logement mal isolé devient invivable l'été ; la précarité énergétique est désormais aussi une précarité face à la chaleur ; des maisons se fissurent, d'autres brûlent ou sont inondées.

Le droit à l'eau et à l'assainissement, reconnu par les Nations unies depuis 2010 : une eau sûre, en quantité suffisante, partagée équitablement entre les usages et entre les habitants.

Le droit à l'alimentation : quand les récoltes s'effondrent et que les prix des légumes bondissent de plus de 20 %, ce sont d'abord les ménages modestes qui renoncent à bien se nourrir.

Le droit au travail dans des conditions dignes : les ouvriers du bâtiment, les agriculteurs, les livreurs, les saisonniers travaillent dehors sous des chaleurs dangereuses.

Le droit à l'éducation : des écoles surchauffées, des cours sans ombre, des enfants qui ne peuvent plus apprendre correctement en juin et en septembre.

Le droit à la sécurité : incendies, retrait-gonflement des argiles, inondations rapides, infrastructures fragilisées, biens qu'il devient difficile d'assurer.

Le droit à l'information, à la participation et au recours, garanti par la Convention d'Aarhus : connaître l'état des ressources, discuter des grands arbitrages, être associé aux choix, et pouvoir saisir le juge.

Une triple injustice

L'injustice climatique est d'abord une injustice de l'exposition. Certains peuvent se protéger, climatiser, partir, assurer leurs biens, acheter l'eau et le confort nécessaires. D'autres subissent la chaleur, la sécheresse et les risques là où ils vivent, là où ils travaillent, dans des logements qu'ils n'ont pas les moyens de transformer. Les femmes, les enfants, les personnes âgées, les malades, les personnes handicapées, les travailleurs exposés, les sans-abri et les étrangers sans droits sont en première ligne.

C'est ensuite une injustice de la responsabilité : ceux qui émettent le plus ne sont pas ceux qui souffrent le plus. Selon Oxfam, les 0,1 % les plus riches émettent quatre cents fois plus que la moitié la plus pauvre de la population.

C'est enfin une injustice entre les générations : nous léguons à nos enfants une eau plus rare, des sols appauvris, un climat plus dangereux, et des dettes écologiques qu'ils n'ont pas contractées.

Voilà pourquoi les droits humains et les droits de la nature doivent avancer ensemble. Il n'y a pas de droit à la santé sans air respirable, pas de droit à l'eau sans rivières vivantes et nappes protégées, pas de droit à

l'alimentation sans sols fertiles. Reconnaître des droits au vivant, c'est protéger la condition matérielle de tous nos droits.

4. La santé et les ressources de la vie commune

J'aimerais insister sur un point essentiel : la santé et l'environnement ne sont pas deux sujets. Ils sont une même réalité vécue.

La santé ne commence pas à l'hôpital, au cabinet médical ou à la pharmacie. Elle commence dans l'air que nous respirons, dans l'eau que nous buvons, dans les sols qui produisent notre alimentation, dans l'ombre des arbres, dans la fraîcheur d'un logement, dans la possibilité de dormir la nuit pendant une canicule, dans la protection contre le bruit, les pollutions et les substances toxiques, et dans les liens sociaux qui nous permettent de faire face.

Quand nous parlons de ressources, nous ne devons pas parler seulement de volumes d'eau ou de mégawatts. Une ressource n'est pas ce dont on peut disposer sans limite : c'est ce dont dépend la vie collective et que nous devons transmettre en bon état. L'eau des nappes et des rivières, les sols vivants, les arbres, les zones humides, la biodiversité qui pollinise, régule et nourrit, la qualité de l'air, la fraîcheur d'une ville, la fertilité d'une plaine, la santé des habitants et la confiance dans les institutions : voilà les ressources de la vie commune.

Toutes ces ressources sont liées. Lorsque l'on bétonne un sol, l'eau n'y pénètre plus. Lorsque l'eau ne pénètre plus, les nappes se rechargent moins. Lorsque les arbres disparaissent, la chaleur augmente. Lorsque la chaleur augmente, les personnes fragiles souffrent davantage et la pollution de l'air à l'ozone s'aggrave. Lorsque la ressource se raréfie ou se dégrade, les inégalités s'accentuent.

La chaleur extrême tue

La chaleur est le plus meurtrier des risques climatiques. Selon le bilan provisoire de Santé publique France, les canicules de 2026 ont causé près de 8 000 décès en excès : l'été le plus meurtrier depuis 2003. Ce sont des personnes âgées, isolées, malades, des personnes vivant sous les toits, des travailleurs exposés.

Et nous oublions trop souvent les femmes enceintes. L'Organisation mondiale de la santé associe l'exposition aux chaleurs extrêmes pendant la grossesse à un risque accru d'hypertension, de naissances prématurées, de faible poids à la naissance et d'enfants mort-nés. Une vaste étude portant sur 36,6 millions de naissances dans treize pays confirme que les fortes chaleurs augmentent le risque d'accouchement prématuré, et plus encore pour les femmes en situation de précarité. Chaque degré supplémentaire accroît ce risque d'environ 4 % ; une vague de chaleur augmente d'environ un quart le risque de complications obstétricales. Le 5 octobre, le responsable de l'ONU pour le climat alertait sur ce « danger accru pendant la grossesse ». Protéger les femmes enceintes et les nouveau-nés pendant les canicules doit devenir une priorité explicite de nos plans de santé publique.

A noter que la France connait une baisse démographique sans précédent depuis 4 années, et une mortalité infantile qui redevient relativement élevée…

L’air que nous respirons

La pollution de l’air est une violence invisible, diffuse, quotidienne. Elle fait rarement la une. Pourtant, Santé publique France attribue chaque année en France environ 40 000 décès à l’exposition aux particules fines, auxquels s’ajoutent près de 7 000 décès liés au dioxyde d’azote, polluant du trafic routier. En Provence-Alpes-Côte d’Azur, environ 4 100 décès pourraient être évités chaque année avec un air de meilleure qualité. À Marseille, la pollution est associée à environ 780 décès prématurés par an, soit près d’un décès sur dix.

Derrière ces chiffres, il y a des enfants qui développent de l’asthme, des personnes âgées dont la santé se fragilise, des habitants qui vivent au bord des grands axes, des travailleurs exposés, des familles qui ne choisissent pas où elles vivent. Avec les canicules, les épisodes d’ozone se multiplient : les Bouches-du-Rhône connaissent en moyenne près de vingt jours d’alerte par an.

C’est pourquoi les choix de mobilité sont des choix de santé publique. Lorsqu’on construit une nouvelle bretelle, lorsqu’on entretient la dépendance automobile, lorsqu’on tarde à investir dans les transports collectifs, le vélo, la marche et les itinéraires sécurisés, on ne décide pas seulement d’une politique de circulation. On décide de l’air que respireront les habitants.

L’eau que nous buvons

À Rousset, en avril, une épidémie de gastro-entérites aiguës a frappé des centaines d’habitants. L’enquête sanitaire a confirmé son origine hydrique et identifié un défaut de chloration sur le réseau. Il a fallu une chloration d’urgence, des restrictions d’usage, des distributions d’eau en bouteille. Les analyses sont ensuite redevenues conformes. Mais ce n’est pas une notion abstraite qui a été mise à l’épreuve : c’est le droit de pouvoir ouvrir son robinet et avoir confiance dans l’eau que l’on boit. Un territoire ne se juge pas seulement à ses zones d’activités ou à ses performances économiques. Il se juge aussi à sa capacité à garantir, chaque jour, une eau sûre à tous ses habitants.

Dans la plaine de la Crau, des polluants éternels, les PFAS, ont été mesurés dans la nappe, au point que Fos-sur-Mer a dû changer de source d’approvisionnement. Cette nappe est stratégique : elle alimente en eau potable environ 270 000 habitants de l’ouest des Bouches-du-Rhône et soutient des zones humides. Une nappe phréatique n’est jamais une réserve invisible et inépuisable : c’est un patrimoine vivant qui fait tenir ensemble la santé humaine, l’agriculture, les zones humides et la biodiversité.

À Pertuis comme ailleurs, les contrôles indiquent une eau conforme aux seuils réglementaires pour les PFAS et les nitrates. Mais les résultats de contrôle ne doivent pas conduire au relâchement. Le seuil réglementaire est indispensable ; il ne doit pas devenir le seul horizon politique. La question démocratique est aussi de savoir ce que nous acceptons de laisser s’accumuler dans nos sols, nos nappes, nos aliments et nos organismes, avant même que les limites ne soient dépassées.

Il faut bien sur ajouter à cela la crise de l’eau de la ville de Rousset cet été, non élucidé à ce jour, et qui a frappé une grande partie de la population, de l’eau insalubre s’étant retrouvée dans les tuyaux d’eau potable…

Ce qui entre dans nos corps

L'alerte sur le cadmium doit nous interpeller. Ce métal lourd est toxique et classé cancérogène. Il s'accumule dans l'organisme et atteint les reins et les os ; il fait l'objet de fortes inquiétudes scientifiques pour plusieurs cancers, notamment celui du pancréas. L'Anses a établi cette année que près d'un adulte français sur deux dépasse la valeur toxicologique de référence, et jusqu'à un jeune enfant sur trois. Pour les non-fumeurs, l'alimentation représente l'essentiel de cette exposition : le cadmium vient des sols, des engrais phosphatés, de la chaîne de production.

Cette exposition ne signifie pas que chacun développera un cancer. Elle constitue en revanche un signal sanitaire majeur. La crise écologique n'est plus seulement autour de nous : elle entre dans nos organismes. Le droit à la santé ne se limite pas au droit d'être soigné lorsque l'on tombe malade. Il suppose aussi le droit de ne pas être exposé, sans le savoir et sans pouvoir agir, à des substances qui contaminent durablement notre alimentation, notre eau, nos sols et nos corps. La justice environnementale, c'est aussi le droit de ne pas être contaminé à bas bruit.

Nous ne sommes pas égaux face à la chaleur, à la pollution ou à la rareté de l'eau. Personne ne devrait avoir à choisir entre boire une eau dont il doute, manger une alimentation abordable mais contaminée, respirer un air dégradé ou vivre dans un logement invivable l'été. La justice climatique est donc une politique de santé publique : elle consiste à protéger d'abord celles et ceux qui sont les plus exposés, les moins entendus et les moins capables de s'adapter seuls.

5. Un territoire vivant sous pression

Nos rivières

Nos milieux aquatiques nous envoient des signaux de détresse de plus en plus visibles. Dans l'Arc, à Trets, en février 2024 déjà, plus d'un kilomètre de rivière s'était couvert de cyanobactéries potentiellement toxiques, après l'alerte de pêcheurs ; une enquête avait été ouverte. Ce phénomène doit être étudié avec rigueur, sans conclusion hâtive. Mais il dit la vulnérabilité de nos cours d'eau : lorsqu'ils manquent d'eau, qu'ils se réchauffent, qu'ils reçoivent des rejets ou trop de nutriments, l'équilibre du vivant peut basculer. Et avec les étiages plus longs et plus chauds, ces épisodes risquent de se multiplier.

Une rivière n'est pas un tuyau. Quand l'Arc souffre, c'est tout un territoire qui souffre avec lui.

L'étang de Berre

À la mi-septembre, les images des poissons morts échoués dans l'anse de Saint-Chamas ont bouleversé beaucoup d'habitants. Il faut en nommer les causes correctement. Sous l'effet des canicules, les eaux de la lagune se sont réchauffées ; le phytoplancton a proliféré ; sa décomposition au fond a consommé l'oxygène des eaux profondes. Puis le mistral a fait remonter brutalement vers la surface ces eaux presque privées d'oxygène et acidifiées : c'est la malaïgue, la « mauvaise eau ». Les poissons pris au piège dans l'anse n'ont pas pu fuir.

L’oxygénation est ensuite revenue près de la normale, et il ne faut pas annoncer la mort de l’étang. Mais c’est une alerte écologique grave, révélatrice d’un milieu sous stress, où se combinent la chaleur, les apports de nutriments, l’héritage des rejets passés et les effets du changement climatique.

Ces poissons ne sont pas un détail du paysage. Ils sont les sentinelles d’un équilibre que nous avons la responsabilité de préserver. L’eau n’est pas seulement une ressource à prélever : elle est un milieu vivant. Et un milieu vivant a besoin de droits, de respect, de surveillance et de protection.

Nos arbres et nos forêts

Après cet été, chacun peut voir autour de lui les signes de souffrance : feuillages grillés, arbres qui dépérissent, sols durcis, pins fragilisés, chênes affaiblis, végétation qui ne repart plus comme avant. Le chêne blanc, le pin sylvestre, le sapin pectiné montrent des signes de dépérissement sous l’effet des sécheresses répétées. Le pin d’Alep et le chêne vert résistent mieux, mais le risque est celui d’un appauvrissement accéléré de nos forêts.

Nos arbres sont malades de la répétition. Un arbre peut survivre à une année difficile. Il ne traverse pas sans dommages une succession de canicules, de sécheresses, de nuits sans fraîcheur et de sols qui ne se rechargent plus. Ce qui menace la forêt aujourd’hui, ce n’est pas seulement le feu spectaculaire : c’est l’épuisement silencieux du vivant.

La forêt méditerranéenne a toujours connu le feu, le vent et la sécheresse. Ce qui change, c’est l’intensité, la durée et la répétition des extrêmes. L’été 2026 a connu des niveaux de danger d’incendie exceptionnels : 27 journées avec au moins un département en rouge, 74 jours consécutifs avec au moins un département en danger élevé. Environ 98 000 hectares ont brûlé en France depuis le début de l’année, après plus de 21 000 départs de feu : du jamais vu depuis 1976.

Quand une forêt brûle, nous ne perdons pas seulement des arbres. Nous perdons de l’ombre, de l’eau retenue par les sols, du carbone stocké, des habitats, une protection contre l’érosion et une part de notre patrimoine commun. Et après le feu viennent le ruissellement, l’érosion, l’appauvrissement des sols, les coulées de boue et une régénération difficile dans un climat plus chaud et plus sec.

Gardanne et la biomasse

Dans ce contexte, le débat sur la centrale biomasse de Gardanne doit être posé avec gravité. Sortir du charbon était indispensable. Mais la centrale, redémarrée en 2025 avec une tranche de 150 mégawatts, repose sur une consommation considérable de bois. La justice a autorisé en juin la poursuite de son exploitation, en jugeant suffisantes les études d’impact sur l’approvisionnement, et la Cour des comptes a jugé contestable le soutien public dont elle bénéficie.

Nous ne contestons pas l’urgence de sortir des énergies fossiles. Mais on ne peut pas prétendre protéger le climat en exerçant une pression supplémentaire sur des forêts déjà en crise. Quelle quantité de bois est réellement prélevée ? Sur quels massifs ? Avec quels effets sur les sols, la biodiversité, la régénération et la capacité de la forêt à retenir l’eau et à stocker le carbone ? Quelle part vient de résidus réellement disponibles, quelle part conduit à intensifier les coupes ? Quelle traçabilité peut être vérifiée publiquement ?

La biomasse n’est renouvelable que si la forêt a le temps, l’eau et la diversité nécessaires pour se renouveler. Une forêt n’est pas une mine de bois. La seule transition digne de ce nom réduit d’abord les consommations, isole les bâtiments, évite les coupes excessives, restaure les sols et aide les forêts à s’adapter plutôt qu’à s’épuiser. L’énergie la moins destructrice pour les forêts reste celle que nous n’avons pas besoin de produire.

Nos agriculteurs en première ligne

Les agriculteurs sont parmi les premières victimes de cet été. La ministre de l’Agriculture elle-même l’a reconnu : dans plusieurs régions, les pertes de rendement dépassent 50 %. La récolte de maïs grain recule d’environ 19 %, contre 7 % lors de la sécheresse de 2022 ; la production de pommes de terre de près d’un quart. À la fin août, l’herbe des prairies avait poussé 36 % de moins que la normale : les éleveurs doivent racheter du fourrage, réduire leurs troupeaux, perdre du lait. Les maraîchers, même irrigués, ont vu leurs rendements divisés par deux. Trente à trente-cinq mille fermes, une sur dix en France, ont besoin d’une aide forte ; les défaillances d’exploitations agricoles ont augmenté de plus de 20 %. Dans le Vaucluse, les jeunes agriculteurs parlent d’une situation « catastrophique » : des vignes, des arbres fruitiers et des lavandes meurent après dix ans de sécheresses répétées.

Ces pertes se retrouvent dans nos assiettes. En août, les prix des produits frais avaient augmenté de près de 6 % en un an ; ceux des salades et des légumes à feuilles de 21 %, ceux des tomates et des courgettes de 22 %. Et la hausse va se poursuivre cet hiver, parce que la sécheresse a empêché les semis. Ce sont les familles modestes qui en paient le prix, et qui renoncent d’abord aux fruits et légumes.

Le gouvernement a débloqué plus d’un milliard d’euros d’aides. C’était nécessaire. Mais indemniser chaque année des pertes de plus en plus lourdes n’est pas une politique agricole. Il faut aider l’agriculture à s’adapter : des sols vivants qui retiennent l’eau, des haies, de l’agroforesterie, des cultures et des variétés plus sobres, une eau partagée équitablement et gérée collectivement, des revenus garantis pour celles et ceux qui font cette transition. C’est pourquoi nous refusons l’opposition entre agriculture et écologie : défendre les sols, l’eau et la biodiversité, c’est défendre les agriculteurs et notre alimentation.

L’Arbois : la garrigue transformée en décharge

À l’Arbois, à quelques centaines de mètres de la gare TGV d’Aix-en-Provence, la plus grande décharge sauvage de France demeure depuis 2015 dans un massif naturel remarquable. Sur quinze à vingt hectares, deux cent à deux cent cinquante mille tonnes de gravats du bâtiment, de pneus, de matelas, de carcasses et de détritus ont été abandonnées. La dépollution a été annoncée ; elle reste attendue.

Quelle image donnons-nous de notre territoire lorsque, à l’entrée même du Pays d’Aix, la garrigue devient un lieu où l’on vient déposer ce que l’on ne veut pas voir ? Quelle crédibilité avons-nous lorsque nous parlons de transition écologique, de patrimoine provençal et de biodiversité, tout en laissant s’installer une telle situation ?

L’Arbois n’est pas seulement un scandale paysager. C’est une question de droit, de santé publique, de protection des sols et des eaux, de justice environnementale. Les habitants ont le droit de savoir ce que contiennent ces déchets, quels risques existent pour les sols et les eaux, qui est responsable, quel calendrier de dépollution est prévu et quelles garanties empêcheront que les dépôts recommencent. Nous

ne pouvons pas demander aux citoyens de trier leurs déchets et de respecter les espaces naturels, tout en tolérant que des acteurs irresponsables transforment la garrigue en décharge.

6. Des choix d'aménagement contre le vivant

Nous assistons à une multiplication de projets qui, pris séparément, semblent toujours techniques, limités ou nécessaires : une zone à urbaniser ici, une bretelle autoroutière là, une centrale photovoltaïque dans une colline, des forages profonds, un data center, des arbres supprimés. Mais les habitants ont le droit de regarder l'ensemble. Car l'ensemble dessine un modèle de territoire : plus de béton, plus de flux, plus de consommation d'énergie et d'eau, plus de pression sur les sols ; et trop souvent moins de nature, moins d'ombre, moins de transparence et moins de pouvoir citoyen.

La Constance et la bretelle A8-A51

À Aix, la ZAC de la Constance prévoit d'urbaniser environ 40 hectares sur un ensemble de 92, avec près de 3 600 logements, des bureaux et des commerces. Nous avons besoin de logements accessibles. Mais nous n'avons pas besoin de fabriquer les vulnérabilités climatiques de demain. La vraie question n'est pas : faut-il loger ? Elle est : comment loger sans détruire les sols qui absorbent l'eau, les terres qui rafraîchissent la ville, les continuités écologiques et les paysages qui font l'identité d'Aix ?

Chaque hectare artificialisé est un hectare de moins pour infiltrer l'eau, stocker du carbone, abriter le vivant et limiter les îlots de chaleur. C'est pourquoi Arc Fleuve Vivant demande l'abandon de l'artificialisation de la Constance, et un véritable scénario territorial fondé sur le bâti vacant, les friches, la réhabilitation, les sols vivants et l'adaptation climatique. Le droit au logement ne doit jamais être opposé au droit à un territoire vivable : un logement n'est pas digne s'il devient invivable l'été, exposé aux inondations, sans eau, sans ombre et sans nature proche.

La Constance ne peut pas être pensée sans la bretelle A8-A51 qui doit relier les deux autoroutes, avec une variante comprenant un viaduc d'environ 200 mètres, à proximité directe d'Encagnane. La question n'est pas seulement de savoir si une bretelle fluidifiera localement la circulation. Elle est de savoir quel modèle de ville elle rend possible : davantage de voitures, de pression foncière, de béton, de bruit et de pollution ; ou une métropole qui investit enfin dans les transports collectifs, le ferroviaire, le vélo, la marche et la réduction des besoins de déplacement. On ne peut pas prétendre adapter Aix aux canicules tout en organisant un urbanisme de l'asphalte, de la voiture et de l'étalement.

Lambesc : le solaire oui, le sacrifice des collines non

Nous avons besoin de photovoltaïque, d'économies d'énergie et d'énergies renouvelables. Mais nous n'avons pas besoin d'une transition qui détruirait, au nom du climat, les milieux naturels dont dépend précisément notre capacité à vivre avec le changement climatique.

À Lambesc, sur le plateau de Roquerousse, un projet prévoit encore environ 16 000 panneaux sur un périmètre de 21 hectares, pour partie en zone Natura 2000, avec défrichement, dans un espace où vivent l'aigle de Bonelli, le grand-duc et le circaète Jean-le-Blanc. Une nouvelle enquête publique est annoncée du 23 octobre au 21 novembre. Des habitants disent avoir découvert la précédente par hasard ; plusieurs centaines de personnes se sont rassemblées samedi dernier contre le projet.

Le vrai choix n'est pas entre le solaire et la nature. Il est entre un solaire facile, posé là où il reste du foncier disponible, et un solaire exigeant, installé d'abord sur les toitures, les parkings, les zones commerciales, les entrepôts, les friches et tous les espaces déjà artificialisés. Nous ne devons pas opposer l'aigle de Bonelli au climat, ni la forêt au solaire. Et une enquête publique que les citoyens découvrent au détour d'un chemin forestier n'est pas une démocratie écologique à la hauteur des enjeux.

Les arbres de nos villes

À Aix, une alerte nous parvient sur quatre grands platanes de l'avenue Fontenaille, qui ombragent une micro-crèche et l'école Irisia, menacés d'abattage ou d'élagage sévère dans le cadre d'un projet immobilier. Les autorisations et les faits doivent être vérifiés. Mais le principe, lui, ne se discute pas : un arbre adulte n'est pas un mobilier urbain remplaçable. Il est une infrastructure vivante. Il donne de l'ombre, retient l'eau, rafraîchit l'air, accueille le vivant et protège la santé, à commencer par celle des enfants dans les cours.

Dans une ville méditerranéenne soumise aux vagues de chaleur, abattre un arbre mature doit être l'exception absolue, justifiée publiquement, documentée scientifiquement, débattue et compensée de manière crédible. Un jeune plant ne remplace pas avant très longtemps l'ombre d'un arbre adulte. Nous ne pouvons pas déclarer l'urgence climatique le matin et supprimer les îlots de fraîcheur l'après-midi, sans expliquer aux habitants pourquoi aucune autre solution n'était possible.

Ce qui se passe sous nos pieds

Il faut aussi parler de ce que nous ne voyons pas : le sous-sol. Sous nos villes, nos collines et nos plaines circulent des eaux dont dépendent nos rivières, nos sources, nos sols, notre agriculture et notre sécurité collective.

Des études ont été menées autour de l'étang de Berre pour développer la géothermie profonde, notamment à Aix et à Vitrolles. Les premiers forages d'exploration ne sont pas annoncés avant fin 2027, à des profondeurs d'environ 950 à 2 100 mètres à Aix, pour des eaux de 55 à 85 °C. Je ne dis pas qu'il faut renoncer par principe à cette énergie renouvelable : Arc Fleuve Vivant n'y est pas opposée par principe. Mais aucune énergie ne peut être dite propre si elle est développée dans l'opacité, avec des incertitudes sur nos nappes et sans les habitants. Nous avons besoin de connaître les sites, les profondeurs, les nappes concernées, les risques, y compris sismiques, les techniques et les garanties ; d'expertises hydrogéologiques indépendantes ; d'un débat citoyen avant les décisions, et non après.

Il faut aussi regarder les forages privés. En France, tout puits ou forage domestique doit être déclaré avant les travaux. Pourtant, de nombreux ouvrages ne le sont pas, ce qui fausse les bilans de prélèvement et peut exposer les nappes à des contaminations. Dans un territoire soumis à la sécheresse et aux restrictions, nous devons enfin disposer d'un recensement sérieux, public et vérifiable. L'eau qui dort sous nos pieds n'appartient pas à ceux qui ont les moyens techniques de l'atteindre : elle est un bien commun, une réserve pour le vivant et une responsabilité envers les générations futures.

Les data centers ne sont pas des nuages

À l'heure de l'intelligence artificielle, on nous présente les data centers comme invisibles, inévitables et modernes. Ils ont pourtant une empreinte très concrète : de l'électricité en quantité, parfois de l'eau pour le

refroidissement, du foncier, des raccordements puissants, des groupes électrogènes. Plusieurs projets sont annoncés ou discutés dans l'aire marseillaise, à Bouc-Bel-Air, aux Pennes-Mirabeau, à Plan-de-Campagne. La Métropole elle-même reconnaît l'enjeu de l'eau et veut privilégier les friches, avec un plafond de 50 hectares en cinq ans hors friches.

Acceptons-nous que l'électricité, l'eau et le foncier disponibles soient affectés en priorité à l'explosion de besoins numériques privés, sans poser publiquement la question de leur utilité sociale, de leur sobriété, des emplois réels, de la récupération de leur chaleur et de leur compatibilité avec les besoins essentiels des habitants ? Nous ne contestons pas le numérique. Nous demandons un numérique soutenable et démocratique.

La démocratie écologique commence lorsque nous cessons d'examiner chaque projet comme s'il était isolé, et que nous demandons une vision d'ensemble : de l'eau, de l'énergie, du logement, des déplacements, de la santé, des sols et du vivant.

7. La démocratie écologique fragilisée

Une concertation trop tardive

Le problème n'est pas l'absence totale de procédures. Il y a des enquêtes publiques, des réunions, des registres numériques, des dossiers volumineux. Mais trop souvent, les citoyens sont invités à donner leur avis lorsque l'essentiel est déjà engagé : le foncier est maîtrisé, les montages financiers construits, les variantes écartées, les contrats avancés. On appelle cela concertation ; les habitants y voient, à juste titre, une information descendante ou une consultation de fin de parcours.

La démocratie ne commence pas le jour où une enquête publique est ouverte. Elle commence lorsque les habitants peuvent comprendre, discuter et peser sur les alternatives. La concertation digne de ce nom, c'est le droit de connaître les alternatives, d'expertiser les impacts, de contester les présupposés et de modifier réellement le projet.

Un paradoxe national

Il faut aussi regarder ce qui se joue au niveau national. Au moment même où les canicules, les incendies, les sécheresses, les pollutions et l'effondrement de la biodiversité exigeraient davantage de connaissance, de contrôle, de prévention et de participation, nous assistons au mouvement inverse.

Les associations voient leurs financements diminuer. Selon les chiffres avancés par le mouvement associatif, les financements de l'État aux organisations non lucratives seraient passés de 11,7 milliards d'euros en 2023 à 7,5 milliards en 2026, tandis que les concours des collectivités reculent aussi. Or l'association n'est pas une dépense secondaire que l'on réduit quand les budgets se tendent. Elle maintient le lien social, la solidarité, l'éducation populaire, la vigilance citoyenne et la capacité d'agir là où les services publics ne peuvent pas tout.

La parole écologique est régulièrement disqualifiée. Ceux qui documentent une pollution, contestent un projet destructeur ou défendent une rivière sont présentés comme des obstacles au progrès, des « anti-tout », parfois même des extrémistes. Pourtant, ils font ce que devrait faire toute démocratie adulte : observer,

enquêter, demander des comptes, proposer des alternatives. Alerter n'est pas désobéir à la démocratie. Alerter, c'est souvent l'empêcher de renoncer à elle-même.

Nous devons défendre les libertés publiques : le droit de manifester, de s'associer, d'alerter, d'enquêter, de publier, de contester une décision, de saisir le juge et d'exprimer pacifiquement un désaccord. Toute dérive qui transforme les militants écologistes, les lanceurs d'alerte et les associations en suspects permanents doit nous trouver vigilants. La sécurité collective ne se construit pas contre les citoyens engagés. Une démocratie qui délégitime ses lanceurs d'alerte finit par devenir incapable de voir les périls qui la menacent.

Protéger ceux qui protègent

L'Office français de la biodiversité est devenu une cible. Lors de l'examen du budget 2026, le Sénat a voté une réduction de 26 millions d'euros de son budget, une ponction de 40 millions sur sa trésorerie et une baisse de 5 % des crédits qu'il verse aux associations. Ses agents ne sont pas les ennemis du monde rural. Ils sont des agents du bien commun : ils connaissent les milieux, accompagnent les collectivités, financent les associations et font respecter les règles qui protègent l'eau, les espèces, les sols et les paysages. On ne répond pas à une crise écologique en désarmant ceux qui sont chargés de la comprendre, de la prévenir et d'en faire respecter les règles. Affaiblir la connaissance et la police de l'environnement n'est pas une économie : c'est une dette reportée sur nos territoires, notre santé et les générations futures.

Les débats autour de la loi Duplomb, et les tentatives de plusieurs sénateurs de faire passer par le budget ce qu'ils n'avaient pas obtenu par la loi, ont montré la force d'une vision qui oppose l'agriculture à l'écologie, la production à la santé, la simplification à la protection du vivant. C'est un piège. Les agriculteurs sont parmi les premières victimes des sécheresses, des sols dégradés, du recul des pollinisateurs et des pesticides. Il n'y a pas d'agriculture durable contre le vivant, ni de souveraineté alimentaire sur une terre empoisonnée ou asséchée. Défendre réellement les agriculteurs, ce n'est pas déréguler sans limite : c'est leur donner les moyens de produire durablement, de vivre dignement de leur travail et de transmettre des terres fertiles.

Ici aussi : l'ADAVA

Cette contradiction existe aussi chez nous. À Aix, l'ADAVA fait un travail indispensable pour le vélo, la marche et les transports collectifs : comptages, ateliers permanents à Aix, Bouc-Bel-Air, Lambesc, Les Pennes-Mirabeau et Pertuis, accompagnement concret des habitants. Pourtant, sa subvention municipale vient d'être ramenée de 40 000 à 30 000 euros, soit un quart de moins. Comment l'expliquer, alors que la part du vélo plafonne autour de 2 % à Aix et que la ville affiche un objectif de 12 % ?

Nous ne pouvons pas affirmer vouloir réduire le trafic, protéger la santé, adapter nos villes à la chaleur et développer les mobilités actives, puis réduire les moyens de celles et ceux qui les font vivre au quotidien. Le vélo, la marche et les transports publics ne sont pas des loisirs : ce sont des instruments de santé, de liberté, d'égalité et de justice climatique.

8. Ceux qui agissent

Mais ce bilan ne doit pas être celui de l'impuissance. Car partout, des citoyens s'organisent. Des associations, des collectifs, des riverains, des scientifiques, des élus et de simples habitants enquêtent, alertent, nettoient, plantent, défendent et proposent. Ils ne se mobilisent pas parce qu'ils seraient hostiles

au progrès, au logement ou aux énergies renouvelables. Ils se mobilisent parce qu'ils demandent que le progrès ait un sens : qu'il protège les vivants, qu'il soit partagé et qu'il associe réellement celles et ceux qui habitent les territoires.

Le 26 septembre, dans quelque 260 villes de France, plus de cent mille personnes, selon les organisateurs, ont marché pour le climat, le vivant, la paix et la justice sociale ; Arc Fleuve Vivant était signataire de l'appel et ses membres étaient dans la marche aixoise. Ces marcheurs ne demandaient pas l'impossible. Ils demandaient de pouvoir vivre : avec une eau saine, dans des logements supportables, dans des villes où l'on peut encore respirer et trouver de l'ombre.

Ici aussi, à Aix et dans le Pays d'Aix, à Rousset, dans la Crau, à Pertuis, à Lambesc, sur l'Arbois, avenue Fontenaille, des mobilisations existent. Elles demandent que les citoyens soient entendus avant que les projets soient décidés ; que les pollutions soient traitées avant de devenir irréversibles ; que l'eau soit protégée avant d'être rationnée ; que les arbres soient défendus avant d'être abattus ; que les sols soient préservés avant d'être bétonnés. Ces collectifs ne sont pas des empêcheurs de décider. Ils sont souvent les premiers lanceurs d'alerte, les premiers observateurs de terrain. Ils sont les gardiens civiques du territoire. Leurs mobilisations ne sont pas des refus de l'avenir : ce sont des refus de l'irréversible.

Arc Fleuve Vivant

Avec Arc Fleuve Vivant, nous partons d'une conviction forte : l'eau n'est pas seulement une ressource technique à répartir entre des usages. Elle est la condition du vivant, le lien entre les paysages, les sols, les rivières, les nappes, l'agriculture, la santé et la dignité des habitants. Et l'eau ne peut pas être séparée du sol qui l'infiltre, de l'arbre qui limite l'évaporation, de la zone humide qui la retient, de la ville qui l'imperméabilise ou du citoyen qui a besoin d'en connaître la qualité.

Notre association défend l'Arc, et désormais aussi la Touloubre, la Cadière et la Durançole, avec leurs affluents, leurs sources et leurs zones humides. Elles ne sont pas de simples lignes bleues sur une carte, ni des canaux d'évacuation, ni des réserves où l'on peut prélever à volonté. Ce sont des êtres vivants, des mémoires de nos territoires, des corridors de biodiversité et les conditions mêmes de notre avenir commun.

C'est le sens de la Déclaration des droits des fleuves provençaux que nous portons : le droit d'un fleuve à exister et à suivre son cours ; le droit à un débit suffisant et à une eau de qualité ; le droit à des berges, des zones humides et des continuités écologiques préservées ou restaurées ; le droit d'être défendu publiquement lorsque son intégrité est menacée. Reconnaître des droits aux fleuves ne signifie pas opposer l'être humain à la nature. C'est reconnaître que l'être humain ne peut exercer pleinement ses droits dans un territoire où l'eau disparaît, où les sols meurent, où les paysages brûlent et où la biodiversité s'effondre.

L'Observatoire citoyen de la sécheresse et de la canicule

Face à l'ampleur de ce que nous vivons, le pire serait de se résigner. Nous avons choisi de transformer l'inquiétude en vigilance, la vigilance en connaissance, et la connaissance en action citoyenne.

Cet été historique ne doit pas devenir une image fugitive, vite remplacée par l'actualité suivante. C'est pourquoi Arc Fleuve Vivant lance l'Observatoire citoyen de la sécheresse et de la canicule du Pays d'Aix.

Nous voulons recueillir ce que les habitants voient et vivent : une rivière qui baisse ou s'assèche, une eau trouble, une prolifération inhabituelle, des poissons morts, un arbre qui souffre, un jardin qui ne tient plus, une source qui disparaît, une maison qui devient inhabitable sous la chaleur, une inquiétude face à l'eau, mais aussi une initiative locale qui redonne espoir.

Une photographie d'un ruisseau à sec, le témoignage d'une personne qui ne peut plus dormir dans son logement, le constat d'un arbre qui dépérit : pris isolément, ce sont des signes. Rassemblés, datés, localisés et partagés, ils deviennent une connaissance citoyenne. Et cette connaissance doit compter dans la décision publique.

Cet observatoire ne remplace ni les données scientifiques, ni les services de l'État, ni les gestionnaires de l'eau. Il leur donne un visage humain, territorial et démocratique. La connaissance citoyenne ne remplace pas l'expertise : elle l'éveille, l'accompagne et l'oblige à devenir publique. Nous ne pouvons plus accepter que les habitants soient les témoins silencieux des transformations qui les touchent. Ils doivent devenir les acteurs reconnus de l'observation, de l'alerte et de la protection du vivant. C'est aussi cela, la démocratie écologique.

9. Agrandir la table

Ce que nous proposons

Je voudrais vous soumettre quelques propositions, que nous pourrions porter ensemble.

Créer une conférence citoyenne permanente du climat, de l'eau, de l'énergie et du vivant du Pays d'Aix. Elle ne remplacerait ni les conseils municipaux ni les procédures réglementaires. Mais elle rendrait visible ce que les projets séparés dissimulent : leurs effets cumulés. Elle réunirait habitants, associations, chercheurs, professionnels, élus et jeunes ; elle disposerait des données publiques, pourrait demander des contre-expertises et publierait chaque année un état des lieux des atteintes, des vulnérabilités et des solutions locales.

Faire de la santé un critère central de toute décision d'aménagement : aucun projet routier, urbain, industriel, énergétique ou logistique majeur sans évaluation publique de ses effets sur l'air, l'eau, le bruit, la chaleur, le climat et les inégalités.

Garantir l'eau du vivant avant de répartir l'eau entre les usages : transparence des prélèvements, recensement des forages, protection des captages, suivi public de la qualité de l'Arc et de l'étang de Berre, restauration des zones humides et des ripisylves.

Protéger les arbres matures et les forêts : inventaire public, justification renforcée de tout abattage, suivi sanitaire des forêts, traçabilité complète et plafonds de prélèvement pour la biomasse.

Exiger la dépollution complète et contrôlée de l'Arbois, avec un calendrier public.

Donner la priorité à la sobriété et aux surfaces déjà artificialisées pour toute production d'énergie, et soumettre géothermie et data centers à des débats publics à l'échelle métropolitaine.

Défendre les associations et les institutions qui protègent le vivant, de l'OFB à l'ADAVA.

Faire de la gestion de l'eau une seule politique contre la sécheresse et contre les crues : protection des sols vivants, des zones humides et des champs d'expansion des crues, désimperméabilisation des villes, arrêt de l'urbanisation des terres qui absorbent l'eau.

Reconnaître et protéger les déplacés climatiques : accompagnement des sinistrés des feux, des crues et des fissures dues aux argiles, garantie d'un accès à l'assurance, et défense d'un statut international pour celles et ceux que le climat chasse de chez eux.

Notre appel à la Ligue des droits de l'Homme

J'aimerais que la Ligue des droits de l'Homme regarde l'Observatoire citoyen non comme une simple initiative environnementale, mais comme un outil de droits. Le droit de voir et de dire ce qui se passe sur son territoire. Le droit de rendre visible une atteinte à la santé, à l'eau, à la dignité ou au vivant. Le droit d'être entendu avant que les dommages ne deviennent irréversibles. Faisons-en ensemble un outil commun de vigilance citoyenne, de mémoire territoriale et de justice climatique. Car lorsqu'une rivière s'assèche, lorsqu'un sol est bétonné, lorsqu'une eau se dégrade ou qu'un logement devient invivable sous la chaleur, ce sont toujours des droits qui reculent, humains et naturels à la fois.

Construisons dans le Pays d'Aix une alliance durable des citoyens, des associations, des syndicats, des scientifiques, des professions, des élus et de toutes celles et ceux qui refusent de choisir entre la justice sociale et la justice écologique. Une alliance qui défende l'eau comme un bien commun, les sols comme un patrimoine vivant, les arbres comme une protection collective, les rivières comme des êtres à respecter, et la démocratie comme la condition de toute transition juste.

10. Que faire ? Comment agir ?

Je ne veux pas vous laisser repartir avec un sentiment d'impuissance. Chacun, à sa place, peut agir. Voici comment.

Chacun d'entre nous

S'informer et témoigner. Contribuer à l'Observatoire citoyen de la sécheresse et de la canicule en envoyant photographies, observations et témoignages datés et localisés. Signaler une pollution, une eau trouble, des poissons morts, un dépôt sauvage, un abattage d'arbres.

Participer. Lire les dossiers, déposer un avis dans les enquêtes publiques, à commencer par celle de Lambesc, du 23 octobre au 21 novembre. Assister aux conseils municipaux et métropolitains, interroger ses élus, demander les documents publics auxquels chacun a droit.

Protéger les plus fragiles. Pendant les canicules, prendre des nouvelles des voisins âgés, isolés, des femmes enceintes, des familles avec de jeunes enfants. La solidarité de proximité sauve des vies.

Changer ce qui dépend de nous : économiser l'eau, privilégier la marche, le vélo et les transports collectifs, préserver l'ombre et la pleine terre de nos jardins, consommer de saison et local.

Ensemble, dans les associations et les collectifs

Adhérer, soutenir, s'engager : les associations vivent de leurs membres, et elles sont aujourd'hui fragilisées. Rejoindre Arc Fleuve Vivant, l'ADAVA, les collectifs locaux, la Ligue des droits de l'Homme.

Documenter et s'allier : croiser les observations citoyennes et l'expertise scientifique, demander des contre-expertises, mettre en commun les dossiers, relier les mobilisations de l'eau, des arbres, de l'air, des sols et du logement.

Faire valoir le droit : exiger l'accès aux informations environnementales, saisir les autorités, et, lorsque c'est nécessaire, saisir le juge. Le droit de l'environnement n'existe que s'il est appliqué.

Dans nos communes et notre Métropole

Exiger des plans canicule à la hauteur : îlots et lieux de fraîcheur ouverts à tous, cours d'école désimperméabilisées et ombragées, rénovation d'été des logements, protection renforcée des personnes vulnérables, dont les femmes enceintes.

Protéger les arbres matures, désimperméabiliser, cesser d'artificialiser les terres agricoles et naturelles, préserver les zones humides et les champs d'expansion des crues.

Organiser le partage de l'eau dans la transparence, protéger les captages, recenser les forages, suivre publiquement la qualité de nos rivières.

Financer les mobilités actives, les transports collectifs et les associations qui les font vivre.

Au niveau national et européen

Financer réellement l'adaptation, plutôt que de payer chaque année la facture de l'impréparation. Rendre aux associations et à l'Office français de la biodiversité les moyens de leurs missions. Accompagner l'agriculture vers des pratiques qui protègent les sols et l'eau. Reconnaître et protéger les déplacés climatiques. Et faire du droit à un environnement sain un droit effectivement opposable.

Avec la Ligue des droits de l'Homme

Je vous propose trois chantiers communs : faire de l'Observatoire un outil partagé de vigilance et de justice climatique ; organiser ensemble une veille des atteintes aux droits liées au climat dans le Pays d'Aix, de la chaleur dans les logements à l'accès à l'eau ; et porter ensemble, auprès des élus, la création d'une conférence citoyenne permanente du climat, de l'eau, de l'énergie et du vivant.

Pour conclure

J'ai récemment publié une tribune intitulée « Face aux crises démocratique et climatique, mettre à la même table le peuple, les institutions et la nature ». Elle développe la conviction qui traverse tout ce que je viens d'évoquer : nous ne ferons pas face à la crise climatique en ajoutant seulement des procédures, des technologies ou des injonctions. Nous devons transformer notre manière de décider.

Nous ne pouvons plus choisir entre l'autorité publique et la participation, entre l'urgence et le temps long, entre l'expertise et le suffrage, entre l'humain et la nature. Il faut les tenir ensemble.

Le peuple n’est pas un invité : il est la source de la légitimité démocratique et doit retrouver une prise effective sur les décisions qui organisent ses conditions de vie. Les institutions ne sont pas l’adversaire : elles sont le cadre nécessaire de la responsabilité, de la continuité et de l’égalité devant la règle. La nature est le nouvel invité indispensable : elle doit être représentée parce qu’elle ne parle pas dans nos assemblées, alors même qu’elle rend toute vie collective possible.

Notre première richesse n’est ni le béton, ni le trafic, ni la spéculation foncière, ni l’énergie consommée sans limite. Notre première richesse, ce sont les ressources vivantes qui nous permettent de vivre : l’eau, les sols, l’air, les arbres, les rivières, les paysages, la biodiversité, la santé et la démocratie. Les défendre, c’est défendre le droit de chacun à vivre dans un territoire sain, frais, digne et habitable.

La question n’est plus de savoir si le climat va changer nos vies : il les change déjà. La vraie question est de savoir si nous accepterons que ces bouleversements aggravent les inégalités, réduisent les libertés et abandonnent les plus fragiles, ou si nous construirons une démocratie écologique à la hauteur du défi.

Défendre les droits humains, désormais, c’est défendre les conditions du vivant. Nous ne sauverons pas les droits de l’homme contre la nature. Nous les sauverons avec elle — ou nous les perdrons ensemble.

Je vous remercie.

Stéphane SALORD

Fiches thématiques

Ces fiches rassemblent les faits, les précautions de langage et les demandes à porter sur chaque sujet, pour les réponses aux questions de la salle.

Fiche 1 — Le climat de l'été et de l'année 2026

Indicateur	Constat
Été 2026 en France	Le plus chaud depuis 1900 : 24,0 °C de moyenne, +3,6 °C, devant 2003 (+2,7 °C) et 2022 (+2,3 °C)
Pluie estivale	Déficit d'environ 40 %
Vagues de chaleur	Trois épisodes, 53 jours au total
Été en PACA	Le plus chaud observé, environ +3,1 °C
Septembre 2026	2e septembre le plus chaud, 3e le plus sec ; environ +3,1 °C et 70 % de pluie en moins
Danger d'incendie	27 journées avec au moins un département en rouge, 90 en orange, 74 jours consécutifs en danger élevé
Surfaces brûlées	Environ 98 000 ha en France, dont environ 76 000 ha de forêt ; plus de 21 000 départs de feu ; record depuis 1976

Formule clé : « Une averse violente n'est pas une politique de l'eau. »

Fiche 2 — Santé-environnement et air

- Environ 40 000 décès par an en France attribuables aux particules fines PM2,5, près de 7 000 au dioxyde d'azote (estimations de Santé publique France : mortalité attribuable, pas décompte individuel).
- PACA : environ 4 100 décès par an évitables avec une meilleure qualité de l'air.
- Marseille : environ 780 décès prématurés par an, près de 10 % de la mortalité (étude AtmoSud, Ville de Marseille, Aix-Marseille Université).
- Bouches-du-Rhône : en moyenne 19 jours d'alerte à l'ozone par an sur les cinq dernières années.
- Sources de pollution dans la Métropole : trafic routier et autoroutier, activités industrialo-portuaires, chauffage au bois, incendies, ozone de chaleur.

Demande : une évaluation publique air, bruit, santé, climat et inégalités pour tout projet majeur.

Fiche 3 — Eau potable, PFAS, nitrates, cadmium

Sujet	Ce qu'il faut dire	Ce qu'il faut éviter
Rousset (avril 2026)	Épidémie de gastro-entérites d'origine hydrique confirmée, défaut de chloration, restrictions et eau en bouteille ; analyses ensuite conformes	Parler d'une pollution chimique durable

Sujet	Ce qu'il faut dire	Ce qu'il faut éviter
Crau	PFAS mesurés dans la nappe, changement de captage à Fos-sur-Mer ; nappe qui alimente environ 270 000 habitants	Généraliser à toute l'eau du département
Pertuis	Eau conforme (environ 0,03 µg/L de PFAS, 7,73 mg/L de nitrates) : appel à la vigilance	Parler de dégradation avérée
Cadmium	47,6 % des adultes au-dessus de la valeur toxicologique de référence, jusqu'à 36 % des jeunes enfants ; alimentation jusqu'à 98 % de l'exposition des non-fumeurs ; cancérogène	Dire qu'un Français sur deux aura un cancer ou que le cadmium est la cause principale des cancers

Fiche 4 — Les milieux aquatiques

- L'Arc à Trets (février 2024) : plus d'un kilomètre couvert de cyanobactéries potentiellement toxiques, alerte des pêcheurs, enquête ouverte. Parler de prolifération à investiguer, non de pollution établie.
- Étang de Berre, anse de Saint-Chamas (mi-septembre 2026) : mortalité de poissons due à la remontée par le mistral d'eaux profondes anoxiques et acidifiées (malaïgue), sur fond de chaleur et d'eutrophisation. L'oxygénation est ensuite revenue près de la normale : alerte grave, non mort de l'étang.

Demandes : suivi public de l'Arc (débit, température, oxygène, nutriments, cyanobactéries, toxiques) ; information immédiate des usagers ; recherche des sources de rejets ; restauration des zones humides et ripisylves ; association des pêcheurs et riverains aux dispositifs d'alerte.

Fiche 5 — Arbres, forêts, incendies, biomasse

- Dépérissement du chêne blanc, du pin sylvestre et du sapin pectiné sous l'effet des sécheresses répétées ; meilleure résistance du pin d'Alep et du chêne vert, avec risque d'appauvrissement des peuplements.
- Gardanne : centrale biomasse de 150 MW redémarrée fin 2025 ; poursuite d'exploitation autorisée par la cour administrative d'appel de Marseille le 26 juin 2026 ; soutien public jugé contestable par la Cour des comptes en février 2026.
- Ligne : « La biomasse n'est renouvelable que si la forêt a le temps, l'eau et la diversité nécessaires pour se renouveler. »

Demandes : suivi public de l'état sanitaire des forêts ; protection des arbres matures, haies et ripisylves ; restauration post-incendie fondée sur des diagnostics écologiques ; traçabilité complète, bilan carbone public et plafonds de prélèvement pour Gardanne ; priorité à la sobriété et à la rénovation.

Fiche 6 — L'Arbois

- Décharge sauvage apparue en 2015 près de la gare TGV, sur environ 15 à 20 ha, de 200 000 à 250 000 tonnes de déchets, principalement du BTP, dans un secteur classé ZNIEFF ; présentée comme la plus grande de France.
- Terrains répartis entre la Ville, l'État et un propriétaire privé ; dépollution annoncée en janvier 2026, toujours attendue.
- Distinguer la décharge illégale de l'installation de stockage autorisée (ISDND) de l'Arbois.

Demandes : calendrier officiel et contrôlable de dépollution ; caractérisation indépendante des déchets (amiante, substances dangereuses) ; publication des résultats et des responsabilités ; traçabilité des gravats et sanctions effectives ; restauration écologique du site.

Fiche 7 — Aménagement et énergie

Projet	Faits	Exigences
ZAC de la Constance	Environ 92 ha dont 40 urbanisables, près de 3 600 logements dont 25 % sociaux, bureaux et commerces	Abandon de l'artificialisation ; priorité au vacant, aux friches, à la réhabilitation ; évaluation eau, chaleur, biodiversité, paysage
Bretelle A8-A51	Liaison entre les deux autoroutes ; variante avec viaduc d'environ 200 m, près d'Encagnane et de la Constance	Évaluation conjointe avec la Constance : trafic, air, bruit, climat, quartiers voisins ; alternatives de transport collectif
Lambesc, Roquerousse	Environ 16 000 panneaux sur 21 ha, en partie Natura 2000 ; aigle de Bonelli, grand-duc, circaète ; enquête publique du 23 octobre au 21 novembre 2026 ; mobilisation le 3 octobre	Solaire d'abord sur toitures, parkings, friches ; cartographie publique des surfaces mobilisables ; information en amont
Avenue Fontenaille	Alerte sur quatre platanes près d'une micro-crèche et de l'école Irisia : deux abattages et deux élagages annoncés ; autorisations à vérifier	Suspension et étude des solutions de conservation ; doctrine de protection des arbres matures
Géothermie profonde	Projet Géoscan Arc autour de l'étang de Berre ; forages d'exploration pas avant fin 2027 ; 950 à 2 100 m à Aix, 55 à 85 °C	Cartographie publique, études hydrogéologiques indépendantes, suivi continu, consultation avant le choix des sites
Forages privés	Déclaration obligatoire avant travaux (téléservice DUPLOS) ; nombreux ouvrages non déclarés à l'échelle nationale	Recensement local public et vérifiable
Data centers	Projets à Bouc-Bel-Air, aux Pennes-Mirabeau, à Plan-de-Campagne ; doctrine métropolitaine : friches d'abord, 50 ha en cinq ans hors friches	Publication des besoins en électricité et en eau ; récupération de chaleur ; bilan carbone ; débat métropolitain

Fiche 8 — Démocratie, associations, institutions

- Financements de l'État aux associations : 11,7 Md€ en 2023, 7,5 Md€ en 2026 selon le mouvement associatif.
- OFB, budget 2026 au Sénat : −26 M€ (4,5 %), ponction de 40 M€ sur la trésorerie, −5 % (11 M€) des crédits versés aux associations.
- Loi Duplomb : refuser la fausse opposition entre agriculture et écologie.
- ADAVA : subvention municipale ramenée de 40 000 à 30 000 € (−25 %), critiquée au conseil municipal du 28 septembre ; part modale du vélo autour de 2 % à Aix pour un objectif de 12 % (7 % pour la Métropole).
- Libertés publiques : droit de manifester, de s'associer, d'alerter, d'enquêter, de saisir le juge. Employer « pression » ou « disqualification » plutôt que « répression » généralisée.
- Convention d'Aarhus : accès à l'information, participation du public et accès à la justice en matière d'environnement.

Fiche 9 — Arc Fleuve Vivant et l'Observatoire

- Coprésidence : Stéphane Salord et Christine Ferrario.
- Périmètre élargi par les statuts adoptés le 12 septembre 2026 : l'Arc, fleuve fondateur, la Touloubre, la Cadière et la Durançole, avec affluents, sources, zones humides et bassins versants.
- Déclaration des droits des fleuves provençaux et guide d'actions citoyennes.
- Observatoire citoyen de la sécheresse et de la canicule du Pays d'Aix, lancé en août 2026 : photographies, témoignages et observations datés et localisés sur les cours d'eau, sources, arbres, sols, jardins, logements, chaleur et conséquences sociales ; initiatives locales positives.
- Signataire de l'appel à la mobilisation du 26 septembre 2026.

Fiche 10 — Eau douce, glaciers, sols, déplacés, tourisme, crues

Sujet	Faits	Précautions de langage
Alerte de l'ONU sur l'eau douce	OMM, 17 septembre 2026 : débits fluviaux de 2025 parmi les plus faibles depuis 35 ans ; près des deux tiers des nappes surveillées hors normale ; stockage terrestre d'eau en baisse depuis 2014-2016 ; cycle de l'eau « plus irrégulier et imprévisible ». Université des Nations unies, janvier 2026 : « faillite hydrique mondiale », 70 % des grands aquifères en baisse, 410 millions d'hectares de zones humides perdus depuis 1970	Parler de dérèglement du cycle de l'eau, non de disparition de l'eau
Glaciers	19 régions glaciaires en perte pour la 4e année : environ 408 Gt en 2025, 1 400 Gt en 2023-2025. Suisse : −5,5 % de volume en 2026, −20 % en cinq ans ;	Le « pic d'eau » : plus d'eau d'abord, puis beaucoup moins

Sujet	Faits	Précautions de langage
	fonte record des glaciers du Rhône et d'Aletsch. France : fonte record ; Argentière a perdu un quart de son volume	
Népal	26 août 2026 : effondrement glaciaire au Langtang Lirung, glissement de terrain et crue soudaine ; au 9 septembre, 1 410 morts et 5 651 disparus (Népal et Tibet). Fin septembre : nouvelles pluies diluviennes, glissements meurtriers au Népal et en Inde	Lien climat : fonte et dégel du pergélisol déstabilisent les versants (hypothèse des glaciologues, non attribution formelle)
Désertification	40 % des terres émergées dégradées ; France déclarée pays affecté fin 2024, environ 1 à 1,5 % du territoire, surtout dans le Sud	Désertification = dégradation des sols, pas avancée du désert
Acidification	Sols forestiers pauvres exposés à l'acidification, aggravée par l'export des rémanents et des petites branches (lien avec la biomasse) ; océans : limite planétaire d'acidification jugée franchie en septembre 2025	Ne pas parler d'acidification générale des terres agricoles françaises : leur pH est globalement stable
Argiles	12,1 millions de maisons (61,5 %) en zone d'exposition moyenne ou forte ; sécheresse 2022 : 3,5 Md€ d'indemnisation	—
Déplacés climatiques	Monde : environ 250 millions de personnes contraintes de fuir des zones sinistrées en dix ans (HCR). France : environ 220 000 personnes évacuées temporairement à cause des feux de l'été 2026 ; Miquelon : 600 habitants relocalisés face à la montée des eaux	« Réfugié climatique » n'est pas un statut juridique ; préférer « déplacés climatiques » et souligner l'absence de protection
Tourisme	Juillet 2026 le plus chaud jamais mesuré (24,9 °C). Insee : nuitées −3,9 % dans les zones urbaines denses, +0,3 % seulement en Méditerranée, avec recul en août ; Manche +4,5 points d'occupation, plus de 90 % en août	Ne pas assimiler le vacancier au déplacé climatique
Crues après la sécheresse	30 septembre - 1er octobre 2026 : 340 mm à Saint-Hippolyte-du-Fort (Gard), 140,5 mm en 3 h à Montpellier ; crues du Vidourle, des Gardons, de l'Hérault, du Lez. Bouches-du-Rhône en vigilance orange : jusqu'à 150 mm entre pays d'Arles et Camargue, environ 60	Alternance ancienne, intensifiée par le réchauffement ; aggravée par l'imperméabilisation

Sujet	Faits	Précautions de langage
	interventions des pompiers dont 45 à Arles. 4 octobre : Aude et Pyrénées-Orientales en vigilance orange	

Fiche 11 — Coût de l'été, agriculture, droits humains, chaleur et grossesse, eau douce

Sujet	Faits	Précautions de langage
Coût de l'été 2026	Mission flash de la commission des finances de l'Assemblée nationale (5 octobre 2026) : environ 16 Md€. Environ 3 Md€ de PIB perdu (−0,1 point selon l'Insee) ; au moins 2,5 Md€ de dépenses publiques imprévues, dont 1,3 Md€ d'aides agricoles, environ 700 M€ pour la santé, au moins 300 M€ pour les incendies ; 8,7 Md€ de pertes agricoles nettes des aides ; au moins 500 M€ de dommages assurés liés aux feux ; jusqu'à 800 M€ de surcoût d'électricité ; heures de chômage intempéries dans le BTP multipliées par 11. Besoin d'adaptation estimé à 10-13 Md€ de dépenses publiques dès 2027	Estimation provisoire, coûts hétérogènes additionnés, risque de double compte, données manquantes ; le gouvernement évoquait 10 à 15 Md€ en août. Ne comptabilise ni les vies perdues, ni la biodiversité, ni les effets de long terme
Agriculture	Pertes de rendement supérieures à 50 % dans plusieurs zones (ministre de l'Agriculture) ; maïs grain −19 % (Agreste, provisoire) ; pommes de terre environ −23 % ; pousse des prairies −36 % au 20 août ; 30 000 à 35 000 fermes ayant besoin d'une aide forte ; défaillances agricoles +21 % au premier trimestre ; plan d'aide de plus d'1 Md€ ; Vaucluse : vignes, arbres fruitiers et lavandes qui meurent	Chiffres provisoires ; ne pas opposer agriculteurs et écologie
Prix alimentaires	Août 2026 : produits frais +5,9 % sur un an ; légumes à feuilles +21,3 % ; légumes-fruits +22,3 % ; hausses attendues cet hiver (poireau, chou-fleur, artichaut) faute de semis	Hausse aussi liée à d'autres facteurs (énergie, contexte international)
Droits humains et climat	Charte de l'environnement (valeur constitutionnelle) ; ONU, 28 juillet 2022 : droit à un environnement propre, sain et durable (161 voix pour, 0 contre, 8 abstentions) ; CEDH, 9 avril 2024,	L'avis de la CIJ est consultatif : il fait autorité mais n'est pas un jugement contraignant ; le même jour que l'arrêt suisse, la CEDH a déclaré irrecevables

Sujet	Faits	Précautions de langage
	Aînées pour le climat contre Suisse : violation de l'article 8 ; Cour interaméricaine, avis du 29 mai 2025 ; CIJ, avis unanime du 23 juillet 2025 : obligations des États, responsabilité et réparation ; France : Affaire du siècle (tribunal administratif de Paris, 2021), Grande-Synthe (Conseil d'État, 2021)	d'autres requêtes, dont celle de l'ancien maire de Grande-Synthe
Chaleur et mortalité	Santé publique France : 7 919 décès en excès pendant l'été 2026 (bilan provisoire), le plus meurtrier depuis 2003 (14 802 décès)	Mortalité en excès, non décompte individuel
Chaleur et grossesse	OMS : risques accrus d'hypertension, de prématurité, de faible poids à la naissance et de mortinaissance ; environ +4 % de risque de prématurité par degré supplémentaire, +25 % de complications obstétricales lors d'une vague de chaleur ; étude sur 36,6 millions de naissances dans 13 pays : risque de prématurité accru de 3,8 % lors de chaleurs extrêmes, plus élevé chez les femmes précaires	Parler de risques accrus, non de certitude individuelle
Eau douce	97 % de l'eau sur Terre est salée ; moins de 3 % est douce, surtout sous forme de glace ; l'eau douce facilement accessible représente moins de 1 % (PNUE) ; stockage terrestre en baisse depuis 2014-2016 (OMM)	—
Inégalités d'émissions	Oxfam : les 0,1 % les plus riches émettent 400 fois plus que la moitié la plus pauvre	Chiffre d'ONG

Annexe — La tribune de la semaine

Face aux crises démocratique et climatique, mettre à la même table le peuple, les institutions et la nature

Par Stéphane Salord, coprésident d'Arc Fleuve Vivant

Notre démocratie ne fonctionne pas sans le peuple : elle prétend, à juste titre, le représenter. Mais elle fonctionne de plus en plus difficilement avec son assentiment.

L'abstention, la défiance envers les institutions et le sentiment d'une distance croissante entre les décisions publiques et la vie quotidienne ne disent pas nécessairement un rejet de la démocratie. Ils expriment une interrogation plus profonde : qui décide réellement, à partir de quelles informations, selon quels critères, pour quels intérêts et avec quelles conséquences ?

Cette interrogation est devenue inséparable de la crise climatique. Sécheresses, canicules, inondations, incendies, recul de la biodiversité, dégradation des sols, raréfaction de l'eau : ces réalités ne sont plus des projections lointaines. Elles entrent dans les maisons, les exploitations, les budgets des collectivités, les hôpitaux, les écoles et les paysages. Elles rendent nos dépendances visibles et nos arbitrages inévitables.

Nous avons cependant tort de traiter crise démocratique et crise climatique comme deux dossiers distincts. La première renverrait aux institutions ; la seconde au climat et à l'environnement. En réalité, elles se rejoignent dans une même incapacité : celle de décider ensemble, dans la durée, sous la contrainte du réel.

La crise climatique n'est pas produite par la seule crise démocratique. Elle résulte d'un modèle de développement qui a longtemps considéré l'atmosphère, l'eau, les sols et le vivant comme des réserves inépuisables ou des réceptacles silencieux. Mais la crise démocratique explique une part de notre incapacité à y répondre : les décisions paraissent lointaines, les données sont souvent difficiles à comprendre, les risques sont inégalement répartis, et les efforts demandés ne semblent pas toujours équitables.

Une politique climatique qui ne laisse aucune prise aux citoyens finit par être vécue comme une injonction supplémentaire. Une démocratie qui continue à décider comme si les limites écologiques étaient secondaires finit, elle, par organiser l'épuisement du monde dont elle dépend.

Le peuple est représenté, mais trop peu entendu

Le peuple n'est pas un invité à faire entrer dans la démocratie. Il en est le fondement. Les élus le représentent et disposent, à ce titre, de la responsabilité de trancher, de rendre compte et de poursuivre l'intérêt général.

Il ne s'agit donc ni de nier le rôle des institutions représentatives, ni de rêver à une démocratie de consultation permanente. Les sociétés complexes ont besoin de collectivités, d'administrations compétentes, de services publics, de scientifiques, de juges, de règles communes et de responsables identifiables.

Mais la représentation ne peut pas se réduire au rendez-vous électoral. Entre deux scrutins, beaucoup de citoyens constatent que les grands problèmes sont définis sans eux, que les choix sont souvent déjà cadrés avant les phases de consultation et que les organes consultatifs eux-mêmes disposent rarement d'une influence vérifiable sur la décision finale.

Ce décalage nourrit la distance. Faute d'être entendus dans la construction des décisions, les habitants ne peuvent intervenir qu'au moment du conflit, de l'opposition ou du recours. Faute de débat transparent sur les données, les coûts, les risques et les alternatives, la suspicion s'installe. Faute de pouvoir mesurer ce que leur contribution a changé, la participation apparaît comme une mise en scène.

La bureaucratie prospère alors sur la défiance qu'elle contribue elle-même à créer. Pour compenser le manque d'adhésion, on ajoute des procédures. Pour prévenir la contestation, on multiplie les études. Pour réduire l'incertitude, on produit des indicateurs toujours plus nombreux. Ces outils sont parfois nécessaires ; ils deviennent contre-productifs lorsqu'ils remplacent la délibération, l'explication et la coopération.

La nature est le nouvel invité indispensable

La nature, elle, est l'absente radicale de notre système de décision.

L'eau ne vote pas. Les sols ne siègent pas dans les assemblées. Les nappes phréatiques, les zones humides, les forêts, les espèces et les générations futures ne peuvent ni déposer un amendement ni saisir une commission. Pourtant, ils supportent les effets de nos choix bien après la fin d'un mandat, d'un projet ou d'une législature.

Ils ne sont aujourd'hui présents que de façon indirecte : dans une étude d'impact, un avis d'expert, un inventaire écologique, une norme ou une obligation de compensation. Trop souvent, le vivant n'est traité que comme une contrainte à contourner, un dommage à limiter, un coût à reporter ou une variable parmi d'autres.

Il faut aller plus loin : la nature doit devenir un protagoniste de la décision publique.

Cela ne veut pas dire attribuer une volonté humaine aux rivières ou substituer l'expertise écologique au suffrage universel. Cela signifie reconnaître que les institutions ont le devoir de représenter les conditions matérielles de la vie commune. La démocratie ne peut organiser seulement la coexistence des intérêts humains immédiats ; elle doit aussi préserver l'eau, les sols, le climat et les écosystèmes sans lesquels il n'existe ni santé, ni activité, ni liberté durable.

La Convention d'Aarhus* a posé un principe essentiel : en matière environnementale, le public doit disposer d'un accès à l'information, de possibilités réelles et en temps utile de participer aux décisions, ainsi que d'un accès à la justice. Mais l'enjeu contemporain dépasse la seule procédure environnementale. Il s'agit de faire des limites écologiques une donnée première de toute décision économique, sociale, territoriale et budgétaire.

L'eau révèle la vraie question

L'eau est probablement l'exemple le plus clair.

Lorsque la ressource se raréfie, une société ne peut plus se contenter de distribuer des autorisations, de gérer des conflits d'usage au cas par cas ou d'édicter des restrictions dans l'urgence. Elle doit répondre à des questions fondamentales : quelle eau est réellement disponible ? Quelle part doit rester dans les rivières, les nappes, les sols et les zones humides ? Quels usages doivent être protégés ? Lesquels doivent être transformés, réduits ou abandonnés ? Qui assumera l'effort et selon quelles règles ?

Ces questions ne sont pas seulement hydrologiques. Elles sont sociales, territoriales, économiques et démocratiques.

La rareté ne doit pas produire une compétition silencieuse où les plus organisés, les plus puissants ou les mieux informés captent la ressource. Elle doit devenir une question publique : fondée sur des données accessibles, des scénarios partagés, des règles explicites et des décisions motivées.

Une démocratie de l'eau doit commencer par reconnaître une évidence : tout le volume disponible n'est pas disponible pour les usages humains. Une part de l'eau est nécessaire au vivant lui-même : au débit des rivières, à la recharge des nappes, aux zones humides, aux sols, aux espèces et aux cycles qui rendent l'eau à nouveau disponible.

Avant de répartir l'eau entre les usages humains, il faut donc garantir l'eau du vivant. Ce n'est pas une préférence environnementale ; c'est la condition de toute sécurité hydrique durable.

Coopérer plutôt que gérer la défiance

La coopération est le lien qui manque trop souvent entre le peuple, les institutions et la nature.

Elle ne signifie ni l'unanimité ni l'effacement des conflits. Les intérêts divergent, les ressources sont limitées et les contraintes climatiques imposeront parfois des renoncements. Coopérer consiste à rendre ces conflits discutables, à partager les connaissances, à reconnaître les interdépendances et à construire des solutions dont chacun peut comprendre les règles.

La coopération est quotidienne. Elle ne se limite pas aux élections, aux grandes conventions citoyennes ou aux concertations exceptionnelles. Elle se construit dans les communes, les bassins versants, les quartiers, les syndicats de rivière, les écoles, les associations, les entreprises, les exploitations agricoles, les services publics et les collectivités.

Elle suppose que chacun puisse contribuer selon sa place et son savoir : expertise scientifique, savoirs professionnels, expérience d'usage, mémoire des territoires, connaissance des fragilités sociales et vigilance associative. Aucun de ces savoirs ne suffit seul. Tous doivent pouvoir se confronter, se compléter et, parfois, se corriger.

C'est particulièrement vrai pour les risques climatiques. Une carte d'aléa, un modèle hydrologique ou une prévision météorologique sont indispensables. Mais ils ne disent pas seuls comment une inondation affectera un quartier, quelles personnes ne pourront pas évacuer, quelle activité ne survivra pas à une restriction d'eau, ou quelle solution est acceptable dans un territoire donné. L'expertise éclaire la décision ; la coopération lui donne sa réalité sociale et territoriale.

Les politiques climatiques ont besoin de cette coopération pour être comprises et durablement soutenues. Les travaux de l'OCDE soulignent que la participation des citoyens et des parties prenantes, l'ouverture, la qualité des preuves et la responsabilité publique sont des fondements de la gouvernance démocratique ; ils contribuent aussi à la crédibilité des réponses climatiques.

Réinventer l'équilibre des pouvoirs

Le défi n'est pas de remplacer les institutions, mais de les remettre en relation avec le peuple et le vivant.

Les élus doivent conserver la responsabilité du choix final : une démocratie sans responsable identifiable devient vite impuissante. Mais leur décision doit être précédée d'une information complète, d'une expertise pluraliste, d'un débat ouvert sur les alternatives et d'une réponse publique aux contributions reçues.

Les citoyens doivent pouvoir intervenir assez tôt pour discuter non seulement des détails d'un projet, mais aussi du problème posé, des critères d'arbitrage et des scénarios possibles. Participer ne peut plus consister à commenter une décision déjà écrite ; cela suppose un droit de proposition, de suivi, d'évaluation et de saisine lorsque les engagements ne sont pas tenus.

La nature doit être représentée par des règles qui obligent : des seuils écologiques explicites, des objectifs de restauration, des budgets carbone et hydriques, la prise en compte des impacts cumulés, des indicateurs publics, ainsi que des instances capables de défendre les intérêts du vivant et des générations futures.

Cette architecture ne supprimera pas les désaccords. Elle leur donnera un cadre plus juste. Elle obligera à dire qui gagne, qui perd, qui est exposé, ce qui est irréversible et quels engagements sont pris envers les générations à venir.

Le risque doit cesser d'être une annexe technique de l'action publique. Il doit devenir l'un de ses objets démocratiques centraux. Un risque n'est jamais seulement un aléa naturel : il naît de la rencontre entre une menace, des milieux fragilisés, des choix d'aménagement, des activités économiques et des inégalités sociales. Le rendre visible, c'est rendre les responsabilités discutables.

Une démocratie pour tous les territoires

Cette transformation ne peut se limiter aux métropoles, aux lieux les mieux dotés en expertise ou aux territoires les plus médiatisés. Elle concerne tous les territoires : quartiers urbains exposés à la chaleur, communes rurales confrontées à la ressource en eau, littoraux soumis à l'érosion et à la submersion, vallées vulnérables aux crues, territoires agricoles, espaces forestiers et territoires industriels.

Partout, les réalités écologiques et sociales diffèrent. Les solutions ne peuvent donc être uniformes. Mais partout, les mêmes exigences doivent valoir : un accès égal à l'information, une capacité réelle de participer, une reconnaissance des vulnérabilités, un partage juste des efforts et une protection effective du vivant.

Une démocratie écologique ne consiste pas à imposer d'en haut une même règle à des situations radicalement différentes. Elle consiste à fixer un cadre commun de justice et de limites, puis à organiser la coopération nécessaire pour l'adapter à chaque bassin de vie et à chaque territoire.

C’est dans cet équilibre que peut se reconstruire l’assentiment. Non dans la promesse impossible que chacun conservera tout, partout et toujours, mais dans la certitude que les choix sont élaborés loyalement, que les sacrifices ne sont pas reportés sur les mêmes, que les données sont accessibles et que les limites du vivant ne sont pas négociées au gré des rapports de force.

Agrandir la table

Face aux crises démocratique et climatique, nous ne pouvons plus choisir entre l’autorité publique et la participation, entre l’urgence et le temps long, entre l’expertise et le suffrage, entre l’humain et la nature.

Il faut les tenir ensemble.

Le peuple n’est pas un invité : il est la source de la légitimité démocratique et doit retrouver une prise effective sur les décisions qui organisent ses conditions de vie. Les institutions ne sont pas l’adversaire : elles sont le cadre nécessaire de la responsabilité, de la continuité et de l’égalité devant la règle. La nature est le nouvel invité indispensable : elle doit être représentée parce qu’elle ne parle pas dans nos assemblées, alors même qu’elle rend toute vie collective possible.

Réunir le peuple, les institutions et la nature à la même table ne résoudra pas par magie la crise démocratique ni la crise climatique. Mais nous ne résoudrons ni l’une ni l’autre sans ce déplacement.

La démocratie retrouvera de la force lorsqu’elle cessera de gouverner par la défiance et la réparation tardive. L’action climatique trouvera sa légitimité lorsqu’elle cessera d’être vécue comme une suite de contraintes abstraites et deviendra un projet collectif de protection, de justice et de coopération.

L’art de décider, désormais, ne consiste plus à promettre l’abondance dans un monde contraint. Il consiste à regarder lucidement les risques, à préserver ce qui ne se remplace pas, à partager équitablement ce qui devient rare et à construire, avec tous les territoires, les conditions d’une Terre habitable et d’une démocratie vivante.

Stéphane SALORD

* La Convention d’Aarhus, adoptée en 1998 et ratifiée par la France, garantit en matière environnementale l’accès à l’information, la participation du public au processus décisionnel et l’accès à la justice.

Sources des données

- Météo-France, bilan climatique de l'été 2026 : https://meteofrance.com/presse/bilan-climatique-de-lete-2026-juin-juillet-aout
- Météo-France, bilan climatique de septembre 2026 : https://meteofrance.com/actualites/a-la-une
- Le Figaro, 98 000 hectares brûlés en 2026 : https://www.lefigaro.fr/actualite-france/incendies-en-france-98-000-hectares-ravages-cet-ete-du-jamais-vu-depuis-1976-20260924
- Santé publique France, pollution de l'air : https://www.santepubliquefrance.fr/les-actualites/la-pollution-de-lair-des-progres-pour-notre-sante-necessaires-et-possibles
- AtmoSud, 780 décès prématurés à Marseille : https://inspirons.atmosud.org/marseille-780-deces-prematures-par-an-dus-a-la-pollution-de-lair/
- Santé publique France, épidémie de Rousset (avril 2026) : https://www.santepubliquefrance.fr/regions-et-territoires/provence-alpes-cote-dazur-et-corse/enquetesetudes/epidemie-de-gastro-enterites-aigues-dorigine-hydrique-rousset-bouches-du-rhone-avril-2026
- Marsactu, PFAS dans la nappe de la Crau : https://marsactu.fr/leau-potable-de-la-zone-de-fos-sur-mer-contaminee-aux-polluants-eternels-depuis-des-annees/
- Anses, cadmium : https://www.anses.fr/fr/content/cadmium-reduire-exposition
- France 3 Provence-Alpes, projet photovoltaïque de Lambesc : https://france3-regions.franceinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/bouches-du-rhone/marseille/ici-la-nature-est-belle-ils-appellent-a-stopper-un-projet-de-parc-photovoltaique-de-20-000-panneaux-dans-une-zone-ou-niche-l-aigle-bonelli-3424973.html
- France 2, décharge sauvage de l'Arbois : https://www.franceinfo.fr/replay-jt/france-2/20-heures/aix-en-provence-la-plus-grande-decharge-sauvage-de-france-sur-le-point-d-etre-depolluee_7748092.html
- Arc Fleuve Vivant, revue de presse (cyanobactéries à Trets) : https://arcfleuvevivant.fr/on-parle-darc-fleuve-vivant/
- La Clé publique, malaïgue à Saint-Chamas : https://laclepublique.fr/bouches-du-rhone/articles/2026/2026-09-17-saint-chamas-poissons-malaigue/
- La Croix, centrale biomasse de Gardanne : https://www.la-croix.com/economie/energie-feu-vert-pour-la-poursuite-d-exploitation-de-la-centrale-biomasse-de-gardanne-20260626
- Canopée, Gardanne et la Cour des comptes : https://www.canopee.ong/le-media/actions/gardanne-chronique-dun-projet-qui-incarne-le-pire-du-bois-energie/

- BRGM, géothermie profonde autour de l'étang de Berre : https://www.brgm.fr/fr/actualite/dossier-presse/geothermie-profonde-autour-etang-berre-resultats-projet-geoscan-arc
- Made in Marseille, premiers forages en 2027 : https://madeinmarseille.net/environnement/208637-sous-sol-etang-berre-chauffer-vitrolles-aix-premiers-forages-2027/
- Métropole Aix-Marseille-Provence, orientations sur les data centers : https://deliberations.ampmetropole.fr/documents/metropole/deliberations/2025/06/30/ANNEXE/109679_137785_109679%20Annexe.pdf
- Autorité environnementale, bretelle A8-A51 : https://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/8_*250411-bretelle_a8-a51_a_aix*-delibere_cle0a5f54.pdf
- Compagnie nationale des commissaires enquêteurs, ZAC de la Constance : https://www.cnce.fr/procedure/546
- Public Sénat, budget de l'OFB : https://www.publicsenat.fr/actualites/parlementaire/ecologie-le-senat-reduit-le-budget-de-loffice-francais-de-la-biodiversite-ofb-et-ponctionne-sa-tresorerie
- Le Monde, financements des associations : https://www.lemonde.fr/societe/article/2026/07/30/les-associations-engagees-dans-une-course-aux-financements-et-aux-economies-pour-pallier-la-baisse-des-aides-publiques_6737015_3224.html
- La Provence, subvention de l'ADAVA : https://www.laprovence.com/article/politique/244012300168214/c-est-inacceptable-la-baisse-des-aides-a-l-association-qui-promeut-le-velo-a-aix-critiquee-par-la-gauche
- France 24, marches pour le climat du 26 septembre : https://www.france24.com/fr/france/20260926-marche-pour-le-climat-des-milliers-de-personnes-mobilis%C3%A9es-partout-en-france
- ONU Info, alerte de l'OMM sur les réserves d'eau douce (17 septembre 2026) : https://news.un.org/fr/story/2026/09/1159487
- ONU Info, « faillite hydrique mondiale » (janvier 2026) : https://news.un.org/fr/story/2026/01/1158256
- Swissinfo, fonte des glaciers suisses en 2026 : https://www.swissinfo.ch/fre/glaciers-et-pergelisol/les-glaciers-suisses-poursuivent-leur-fonte-acc%C3%A9l%C3%A9r%C3%A9e/92142668
- Le Dauphiné, fonte record des glaciers français : https://www.ledauphine.com/societe/2026/10/01/fonte-des-glaciers-ces-inquietants-records-qui-s-enchainent
- Le Monde, bilan de la catastrophe du Népal : https://www.lemonde.fr/planete/article/2026/09/09/au-nepal-quinze-jours-apres-la-catastrophe-les-autorites-esperent-toujours-trouver-des-survivants_6768917_3244.html

- Reuters, glissements de terrain au Népal et en Inde (fin septembre) : https://www.reuters.com/fr/affaires/des-inondations-et-des-glissements-de-terrain-ont-fait-56-morts-en-inde-et-14-au-2026-09-27/
- Le Monde, COP17 et désertification en France : https://www.lemonde.fr/planete/article/2026/08/17/cop17-contre-la-desertification-pour-le-geographe-jean-daniel-cesaro-la-secheresse-de-cet-ete-montre-que-nous-devenons-nous-aussi-vulnerables_6747967_3244.html
- La France Agricole, sols français touchés par la désertification : https://www.lafranceagricole.fr/climatologie/article/882016/les-sols-francais-sont-aussi-touches-par-la-desertification
- Ministère de la Transition écologique, plan d'action sols forestiers : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/24072025_plan.SOLS_.FORESTIERS.pdf
- Sciences et Avenir, acidification des océans et limites planétaires : https://www.sciencesetavenir.fr/tag_theme/ocean_5078/
- Fonds prévention argile : https://fonds-prevention-argile.beta.gouv.fr/
- Bon Pote, déplacés climatiques et canicules : https://bonpote.com/face-aux-canicules-demenager-est-il-un-privilege-de-riches/
- La Gazette France, relocalisation de Miquelon : https://www.lagazettefrance.fr/article/a-miquelon-les-habitants-confrontes-a-la-relocalisation-devant-la-montee-des-eaux
- Insee, saison touristique d'été 2026 : https://www.insee.fr/fr/statistiques/9056644
- Alliance France Tourisme, la carte touristique s'élargit : https://www.alliance-france-tourisme.fr/posts/ete-2026-la-carte-touristique-francaise-selargit
- La Chaîne Météo, épisode méditerranéen du 30 septembre : https://actualite.lachainemeteo.com/actualite-meteo/2026-09-30/bilan-de-l-episode-cevenol-plus-de-330-mm-de-pluie-crues-et-inondations-dans-le-gard-et-l-herault-92751
- Actu.fr, intempéries dans les Bouches-du-Rhône : https://actu.fr/meteo/un-orage-qui-fait-trembler-les-murs-jusqu-a-150-mm-de-pluie-le-bilan-des-intemperies-dans-les-bouches-du-rhone_64862901.html
- La Croix, sécheresses et inondations simultanées : https://www.la-croix.com/planete/changement-climatique-pourquoi-secheresses-et-inondations-coincident-cet-automne-20261005
- Franceinfo, coût de l'été 2026 évalué à 16 milliards : https://www.franceinfo.fr/environnement/evenements-meteorologiques-extremes/vagues-de-chaleur-canicules/canicules-secheresse-incendies-l-ete-2026-a-coute-16-milliards-d-euros-selon-les-calculs-d-une-mission-parlementaire_8223526.html
- Reporterre, détail de la mission parlementaire : https://reporterre.net/Canicules-incendies-Le-cout-de-l-ete-2026-evalue-a-16-milliards-d-euros
- AEF info, l'Insee et le coût des canicules sur le PIB : https://www.aefinfo.fr/depeche/756123-linsee-confirme-que-les-episodes-caniculaires-de-lete-couteraient-01-point-de-pib-a-leconomie-francaise-en-2026

- Franceinfo, l'agriculture après la sécheresse : https://www.franceinfo.fr/environnement/evenements-meteorologiques-extremes/secheresse/rendements-au-plus-bas-exploitations-dans-le-rouge-apres-la-secheresse-historique-de-l-ete-l-agriculture-francaise-est-en-pleine-crise-existentielle_8172080.html
- Ministère de l'Agriculture, plan de soutien de plus d'1 milliard : https://agriculture.gouv.fr/plus-d1-milliard-deuros-debloques-par-le-gouvernement-pour-soutenir-les-agriculteurs
- Franceinfo, Jeunes Agriculteurs de Vaucluse : https://www.franceinfo.fr/environnement/evenements-meteorologiques-extremes/secheresse/secheresse-les-jeunes-agriculteurs-de-vaucluse-reclament-davantage-de-stockage-d-eau-pour-sauver-les-cultures-d-ete_8154578.html
- Le Figaro, prix des fruits et légumes : https://www.lefigaro.fr/conso/legumes-fruits-carburant-quels-sont-les-produits-dont-les-prix-ont-le-plus-augmente-depuis-un-an-20260915
- Le Figaro, hausses attendues des prix alimentaires : https://www.lefigaro.fr/conso/le-grand-tenor-de-l-inflation-c-est-la-salade-quels-aliments-vont-voir-leur-prix-augmenter-ces-prochains-mois-20261005
- RMC, inflation des produits frais : https://rmc.bfmtv.com/conso/alimentation/pouvoir-d-achat-suivez-l-evolution-des-prix-en-rayons-des-produits-alimentaires-avec-le-panier-rmc-bfm_AN-202609210661.html
- ONU Info, droit à un environnement sain (2022) : https://news.un.org/fr/story/2022/07/1124582
- CEDH, arrêt Aînées pour le climat contre Suisse : https://www.klimaseniorinnen.ch/wp-content/uploads/2024/04/Arret-Verein-KlimaSeniorinnen-Schweiz-et-autres-c.-Suisse-Violations-de-la-Convention-faute-de-mise-en-oeuvre-de-mesures-suffisantes-pour-lutter-contre-le-changement-climatique.pdf
- Cour interaméricaine des droits de l'homme, avis OC-32/25 : https://iredies.pantheonsorbonne.fr/actualite/lavis-de-la-cour-interamericaine-droits-de-lhomme-relatif-lurgence-climatique-et-droits
- Cour internationale de justice, résumé de l'avis du 23 juillet 2025 : https://icj-web.leman.un-icc.cloud/sites/default/files/case-related/187/187-20250723-sum-01-00-fr.pdf
- FIDH, analyse de l'avis de la CIJ : https://www.fidh.org/fr/themes/entreprises-droits-humains-et-environnement/cij-avis-consultatif-changement-climatique-crise-droits-humains
- Tribunal administratif de Paris, Affaire du siècle : https://www.conseil-etat.fr/tribunal-administratif-de-paris/decisions-de-justice/dernieres-decisions/l-affaire-du-siecle-l-etat-devra-reparer-le-prejudice-ecologique-dont-il-est-responsable
- Conseil d'État, décision Grande-Synthe : https://www.conseil-etat.fr/publications-colloques/lettre-de-la-justice-administrative/lettre-de-la-justice-administrative/lettre-de-la-justice-administrative-n-642

- La Croix, près de 8 000 morts liés aux chaleurs de l'été 2026 : https://www.la-croix.com/sante/canicule-pres-de-8-000-morts-lies-aux-chaleurs-de-l-ete-2026-20260918
- ONU Info, chaleurs extrêmes et femmes enceintes : https://news.un.org/fr/story/2026/10/1159609
- Vidal, chaleur et accouchements prématurés : https://www.vidal.fr/actualites/37852-la-chaleur-augmente-le-risque-d-accouchements-prematures.html
- PNUE, l'eau douce accessible : https://www.unep.org/fr/explore-topics/water/about-eau
- Oxfam France, été 2026 et inégalités : https://www.oxfamfrance.org/climat-et-energie/ete-2026-malheureusement-historique-pour-le-climat-et-les-inegalites-en-france/